



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 11 avril 2024

Publié le : 24/04/2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h58.

**Etaient présents :** **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kevin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°6), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET (à compter de la question n°5), M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°28 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Francois :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Grandfontaine :** Mme Patricia BORNAND, suppléante, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°11), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n°12), **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

**Etaient absents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Besançon :** M. Hasni ALEM, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilleilley :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

**Secrétaire de séance :** Mme Françoise PRESSE

**Procurations de vote :** **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, **Besançon :** M. Hasni ALEM à M. Gérard MONNIEN, Mme Anne BENEDETTO à M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Eloy JARAMAGO, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, Mme Valérie HALLER à Mme Lorine GAGLILOLO (à compter de la question n°6), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Saïd MECHAI à Mme Christine WERTHE, Mme Laurence MULOT à Mme Marie LAMBERT, M. Anthony POULIN à M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°29), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Nathan SOURISSEAU à M. Aurélien LAROPPE, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY, **Busy :** M. Philippe SIMONIN à M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°10 incluse), **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ à M. Daniel HUOT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD à Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU, **Pirey :** M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN à M. Jean-Paul MICHAUD, **Thise :** M. Pascal DERIOT à M. René BLAISON, **Torpes :** M. Denis JACQUIN à M. Frank LAIDIE, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY à M. Yves MAURICE (jusqu'à la question n° 11 incluse), **Vieilley :** M. Franck RACLOT à M. Jean-Claude CONTINI

Délibération n°2024/2024.00090

Rapport n°6 - Budget Primitif 2024

## 6 Budget Primitif 2024

**Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

	Date	Avis
Commission n°1	20/03/2024	Favorable
Bureau	28/03/2024	Favorable

**Résumé :**

Le Budget Primitif regroupe l'ensemble des moyens nécessaires à la mise en œuvre des politiques de Grand Besançon Métropole. Conforme aux grandes lignes exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 7 mars dernier, il s'élève en 2024 à 371,9 M€ pour le budget principal et ses différents budgets annexes, soit **356,9 M€** après neutralisation de la subvention d'équilibre au budget annexe Transports (mouvements réels, hors reprise des résultats 2023).

Le Débat d'Orientations Budgétaires qui est intervenu lors du Conseil Communautaire le 7 mars dernier a permis de dresser les grandes lignes, déjà détaillées, du Budget Primitif 2024.

Le Budget primitif 2024 se situe dans la ligne directe des Orientations Budgétaires, dans les grands axes qui le structurent tout autant que dans son contenu.

**Il traduit la volonté de GBM d'accélérer encore la réalisation de son projet de territoire, qui constitue le cap de notre Communauté Urbaine.**

Notre projet de territoire, renouvelé en profondeur en 2021, et pourtant déjà bien avancé dans sa réalisation (à plus de 60 %, comme cela a pu être mis en évidence dans son premier bilan, à fin 2023), **constitue en lui-même un engagement au service du territoire, de ses communes, de ses habitants et ses entreprises.**

Dans un contexte de contraintes inflationnistes et énergétiques qui restent fortes, GBM choisit ainsi de confirmer son ambition et sa détermination à :

- **investir de manière très forte, en soutien à l'économie et à l'emploi, à l'attractivité du territoire, et en accélération des transitions et accompagnement des communes**, autour d'axes stratégiques répondant aux enjeux du présent comme de l'avenir, comme les mobilités, l'habitat, le développement des énergies renouvelables, la protection des ressources, et le développement économique et touristique,
- **soutenir avec force la qualité et la proximité du service public communautaire**, facteur d'égalité des droits et de cohésion sociale et territoriale,
- **impulser une politique de vitalité et de dynamisme, comme vecteurs d'identité et de notoriété du Grand Besançon.**

Cela se traduit par un budget de près de 357 M€, dont 111 M€ de dépenses dédiées à l'équipement du territoire en hausse de plus de 10 M€ par rapport au BP 2023 et de 24 M€ par rapport au BP 2022, s'intégrant dans un Plan Pluriannuel d'Investissement de près de 520 M€ sur les 5 prochaines années.

Pour mesurer le chemin parcouru, mais aussi la mutation exceptionnelle de notre intercommunalité, avec les différents et importants transferts de compétences intervenus, rappelons qu'au BP 2017, les dépenses d'équipement représentaient tous budgets confondus...45 M€ !

Ce déploiement de notre intercommunalité, qui puise en parallèle sa force dans la diversité et la richesse de ses 68 communes, confère à GBM **une vraie responsabilité : celle de construire un territoire fort, inclusif, un territoire fier de ses dynamiques et de ses potentiels, à toujours développer et préserver ; celle également de toujours aller plus vite, pour innover, proposer, s'adapter, répondre aux urgences du quotidien pour une haute qualité de vie des habitants, tout en préparant les transitions pour demain.**

**Le BP 2024 met en lumière la force de GBM à construire, à projeter, à réaliser tout autant que sa solidité.**

Solidité de son projet, qui constitue un engagement, et crée le lien avec l'ensemble des objectifs et des documents actualisés ou en cours d'actualisation, comme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), le Plan Local de l'Habitat (PLH), pour un aménagement cohérent et des leviers durables.

Solidité ensuite dans ses équilibres financiers, grâce à une stratégie financière sécurisée et responsable, conjuguant l'ambition budgétaire (avec la volonté d'optimiser l'ensemble des leviers possibles pour mobiliser et maximiser les moyens, qu'ils soient financiers, techniques, humains) et la maîtrise fiscale et tarifaire.

Les signaux au niveau national sont pourtant fortement contradictoires, avec, en parallèle d'une baisse et d'une fragilisation conjuguées de ressources, des objectifs de limitation des dépenses de fonctionnement en dessous de l'inflation, prévus par la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 adoptée en décembre dernier.

Cela se traduit également par des baisses de financement sur des axes majeurs que nous défendons, notamment en matière de rénovation énergétique.

**La mobilisation de Grand Besançon Métropole pour l'attractivité du territoire, son animation, son développement, pour un service public de qualité, est d'autant plus essentielle.**

**C'est ce qui est proposé à travers les actions et les projets menés dans le cadre du BP 2024.**

Par rapport aux Orientations Budgétaires, les principales modifications, outre les ajustements de certaines prévisions budgétaires sur les budgets annexes, logiques entre ces 2 phases qui finalisent la construction des budgets, ont consisté, sans modification en profondeur des grands équilibres, en la prise en compte des suites du jugement du Tribunal Administratif du 1<sup>er</sup> février 2024 relatif à la taxe d'aménagement, avec notamment l'intégration d'une provision de 1,3 M€, en lieu et place des communes, suite à la décision de GBM de faire appel.

**C'est ainsi qu'en 2024, GBM décline avec toujours plus de détermination, au plus proche du territoire et de ses besoins, ses objectifs d'effervescence, de transitions, de cohésion et d'alliances, au service des habitantes et habitants du Grand Besançon, pour impulser toujours plus fortement la croissance et de développement pour tous et un bien-vivre pour tous.**

\*\*\*\*\*

### **Plan du rapport de présentation du Budget Primitif 2024**

- I. Le Budget Primitif consolidé 2024
- II. Le budget principal
- III. Les budgets annexes
  1. Le budget annexe Transports
  2. Le budget annexe Déchets
  3. Les budgets annexes Eau et Assainissement
  4. Le budget annexe Chauffage Urbain
  5. Les budgets annexes des Zones d'Activités Economiques

## I- LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDE 2024

Le budget général consolidé réel (investissement et fonctionnement) s'établit à 371,9 M€ au total (hors prise en compte de la reprise anticipée des résultats 2023 pour l'ensemble des budgets annexes), soit 356,9 M€ après neutralisation de la subvention d'équilibre au Budget Transports.

Le BP 2024 consolidé est en hausse par rapport à 2023 (+ 10,6 M€) du fait essentiellement d'un accroissement de l'investissement, particulièrement sur les budgets annexes.

### Comparaison du budget consolidé 2023-2024

2023	→	2024	
TOTAL BUDGET : 346,2 M€		TOTAL BUDGET : 356,9 M€	+ 10,6 M€
Investissement : 117,2 M€		Investissement : 126,5 M€	+ 9,3 M€
Dont équipement : 99,9 M€		Dont équipement : 110,7 M€	dont + 10,8 M€
Fonctionnement : 229 M€		Fonctionnement : 230,4 M€	+ 1,4 M€

35 % du budget sont consacrés à l'investissement et 65 % au fonctionnement.

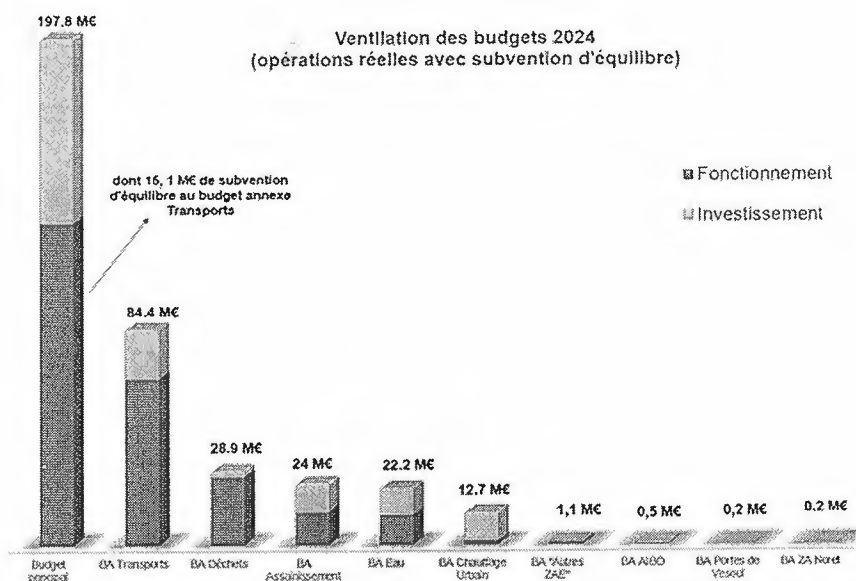
- En 2024, le montant consolidé d'investissement s'élève à 126,5 M€, 57 % relevant du budget principal et 43 % étant portés par les budgets annexes, soit 110,7 M€ consacrés à l'équipement du territoire.

A ce montant, s'ajoutent 35,8 M€ de reports de dépenses, engagées en 2023 et qui seront payées sur 2024, ce qui porte les crédits ouverts en 2024 à près de 147 M€.

- Le budget de fonctionnement atteint pour sa part 230,4 M€, auxquels s'ajoutent 15,1 M€ de subvention d'équilibre au budget annexe Transports, soit 245,4 M€ de dépenses totales.

Le détail des postes et de leur évolution, budget par budget, est présenté de manière détaillée dans le corps du rapport, s'agissant des dépenses et recettes réelles (hors mouvements d'ordre).

Le Budget 2024 de 371,9 M€, soit 356,9 M€ hors subvention d'équilibre, se décompose comme suit par budgets :



## II – LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal, de près de 197,8 M€, est composé de :

- 125,8 M€ de dépenses de fonctionnement (64%)
- 72 M€ de dépenses d'investissement (36 %).

Pour rappel, le Budget 2024 a été construit sans reprise anticipée des résultats 2023 du budget principal. Ces résultats seront affectés lors de la décision modificative n°1.

2023	2024
Total budget principal : 194,3 M€	Total budget principal : 197,8 M€
Investissement : 72,7 M€	Investissement : 72 M€
Dont équipement : 67,2 M€	Dont équipement : 68,5 M€
Fonctionnement : 121,6 M€	Fonctionnement : 125,8 M€
Epargne brute : 17,3 M€	Epargne brute : 18,2 M€

### 1. LE FONCTIONNEMENT

#### a) Les dépenses de fonctionnement : 125,8 M€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Budget principal	BP 2023	BP 2024	% Evolution BP 2024/2023
Charges de personnel totales	49 795 934	52 465 839	5,4%
Charges des compétences et de l'administration générale	42 783 125	42 473 442	-0,7%
dont contribution au SDIS	9 002 135	9 616 131	6,8%
dont énergie	5 013 086	3 264 605	-34,9%

<i>dont autres charges des compétences</i>	28 767 904	29 592 706	2,9%
Subvention d'équilibre Budget annexe Transports	14 701 225	15 068 756	2,5%
Provision Compte Epargne Temps		15 000	-
Provision taxe aménagement		1 310 141	-
<b>Sous total dépenses des compétences</b>	<b>107 280 284</b>	<b>111 333 178</b>	<b>3,8%</b>
Attribution de compensation (AC)	5 015 658	5 022 909	0,1%
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	4 442 759	4 576 042	3,0%
<b>Sous total reversements aux communes</b>	<b>9 458 417</b>	<b>9 598 951</b>	<b>1,5%</b>
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	4 305 337	4 305 337	0,0%
Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	100 000	100 000	0,0%
Reversements fiscalité	20 000	20 000	0,0%
<b>Sous total opérations fiscales</b>	<b>4 425 337</b>	<b>4 425 337</b>	<b>0,0%</b>
Remboursement des intérêts de la dette et frais financiers	332 852	357 222	7,3%
Autres dépenses de fonctionnement – diverses opérations financières	106 000	115 000	8,5%
<b>Sous total opérations financières</b>	<b>438 852</b>	<b>472 222</b>	<b>7,6%</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors autofinancement)</b>	<b>121 602 890</b>	<b>125 829 688</b>	<b>3,5%</b>

Les dépenses de fonctionnement évoluent de + 3,5 % au total (+ 4,2 M€), soit, hors provision pour le reversement de la Taxe d'Aménagement, de + 2,4 % (+ 2,9 M€).

- **Les charges de personnel s'élèvent globalement à 52,5 M€**, en hausse de 5,4 % par rapport au BP 2023.

Elles se composent des effectifs propres de GBM (52 M€) et du remboursement de personnel mis à disposition par la Ville de Besançon (0,5 M€).

**Le premier poste, correspondant aux effectifs propres de GBM, est en évolution de + 5,3 % de BP à BP.** Cette augmentation intègre les incidences en année pleine des mesures nationales prises en 2023 (revalorisation du point d'indice, relèvement du minimum de traitement...) mais aussi celles déjà connues pour 2024 (ajout de 5 points d'indice à l'ensemble des agents) **et qui représentent pour le budget principal un montant de plus de 1,8 M€, soit déjà une évolution de + 3,7 %.**

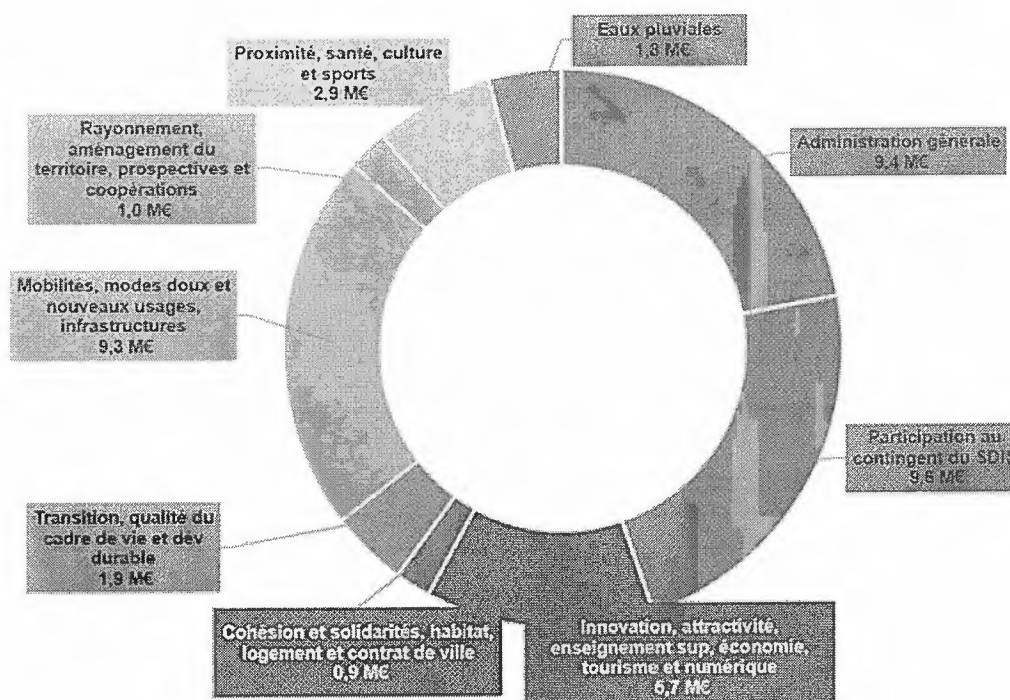
S'y ajoutent la **prise en compte de la nouvelle enveloppe de 0,8 M€ décidée par GBM** à compter de 2024 (et même 2023 s'agissant de la reconduction du montant de la prime exceptionnelle versée en 2023), destinée à des mesures locales de soutien aux ressources humaines, ainsi que les évolutions propres à la collectivité (Glissement Vieillesse Technicité, avancements échelons et grades, régime indemnitaire...).

A noter que 0,8 M€ sont également prévus en accompagnement des dépenses de personnel, pour les frais de formation et de mission, les annonces ainsi que la subvention au Comité des Œuvres Sociales. Le budget 2024 prévoit un accroissement de 46 K€ pour la formation, essentielle dans l'accompagnement du personnel.

Une **provision de droit commun** est par ailleurs constituée à hauteur de 15 K€ afin de couvrir la charge éventuelle liée à l'indemnisation des agents au titre de leurs droits épargnés sur leur **Compte Epargne Temps** (délibération du Conseil Communautaire du 18 mai 2017). Le montant a été déterminé selon la moyenne de la charge constatée au cours des exercices précédents.

- **Les dépenses de fonctionnement des compétences s'élèvent quant à elles à 42,5 M€ (contre 42,8 M€ au BP 2023) et évoluent de - 0,7 % du fait de la baisse du poste énergie, et de +3,8% hors énergie.**

La répartition de ces crédits est détaillée ci-dessous par grands domaines :



Les grands postes de dépenses des compétences sont les suivants :

- La contribution au SDIS représentant 9,6 M€ et 23 % des dépenses de compétences ;
- L'énergie, représentant 3,3 M€ et 8 % de ce poste ;
- Les autres dépenses (notamment l'énergie, les crédits d'exploitation des services, intégrant les dépenses contraintes, d'entretien, maintenance assurances, les subventions et contributions versées dans l'exercice des missions de GBM et les indemnités versées aux élus), pour 29,6 M€ et 69 %.

• **La contribution au SDIS, d'un montant de 9,6 M€, est en évolution de + 6,8 %** par rapport à 2023. Elle intègre les nouvelles modalités de calcul décidées par le SDIS, avec un lissage des impacts sur 10 ans, ainsi que l'inflation de l'année dernière, de 4,9 %. La contribution au SDIS représente près de 23 % des charges de fonctionnement des compétences de GBM.

• **Le poste énergie représente sur ce total un montant de 3,3 M€** sur le budget principal, prévu en baisse de près de 1,8 M€ par rapport au BP 2023 qui avait fait l'objet de réajustement au cours de l'année pour prendre en compte l'effet de l'amortisseur électricité, mais **encore supérieur de 1 M€ par rapport à 2022**.

A noter que la refacturation de l'éclairage public urbain est prévue, dans le cadre de la convention avec la Ville de Besançon, avec un décalage d'une année, soit un impact plein, en 2024, pour GBM des hausses 2023, malgré les atténuations liées aux décisions d'extinction nocturne dans certains quartiers.

Les économies réalisées sur le secteur périurbain du fait des nouvelles décisions d'extinction nocturne sont par ailleurs reversées aux communes dans le cadre des conventions de gestion.

• **Les autres charges des compétences (29,6 M€)** sont en augmentation de 2,9 %, conformément au cadrage fixé lors de la préparation budgétaire puis aux décisions d'arbitrage, notamment pour prendre en compte des contraintes liées à l'inflation et les opérations nouvelles au service notamment de l'animation du territoire.

Malgré le contexte contraint, GBM s'est en effet engagé, au-delà des crédits de droit commun, dans



de nouvelles actions ou des renforcements d'interventions, pour plus d' 1 M€, autour **d'une priorité forte d'attractivité pour le dynamisme du territoire avec notamment des évènements et des soutiens renforcés dans les secteurs sportif, culturel et économique.**

o Le poste subventions et participations versées par GBM représente ainsi pas moins de 8 M€, qui s'ajoutent aux 9,6 M€ de contribution au SDIS, preuve du soutien marqué aux structures partenaires.

Ce poste est à nouveau renforcé en 2024, avec notamment les évènements autour des Jeux Olympiques et Paralympiques, et les soutiens maintenus à l'organisation d'une manche de la coupe du monde du Paratriathlon sur la base d'Osselle durant les travaux de rénovation du site et de la course cycliste La Classic Grand Besançon. Par grands domaines, il se répartit comme suit :

➤ **Dans le domaine de l'économie, enseignement supérieur et tourisme, GBM consacre 2,3 M€ de participations en 2024.**

0,5 M€ sont dédiés à l'enseignement supérieur avec la contribution à hauteur de 210 K€, à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA), dans lequel GBM est entré cette année, et la participation aux contrats doctoraux.

**Les interventions dans le domaine de l'économie représentent 1,4 M€** et se matérialisent au travers de dispositifs tels que Action Recherche Innovation, le soutien à l'entrepreneuriat, le Fonds d'Intervention Economique (FIE), la promotion et la prospection, les actions en faveur de l'emploi et de l'insertion (avec notamment le soutien à l'école de la 2ème chance), ainsi que le soutien à la Mission Locale et à l'incubateur.

**En matière touristique, 0,5 M€** sont prévus pour l'Office du Tourisme, le fonds d'aide aux congrès et l'ensemble de la promotion touristique du Grand Besançon.

➤ **Concernant l'habitat, le logement et la politique de la ville,** les participations s'élèvent à **0,4 M€** principalement dans le cadre du Contrat de Ville pour le soutien aux actions dans les quartiers prioritaires.

S'agissant de la Politique de la Ville, le poste des subventions a été abondé en 2024 de 60 K€ pour pérenniser les actions de proximité expérimentées en 2023 et prendre en compte les nouveaux quartiers prioritaires (Battant et Hauts de Saint-Claude).

➤ En plus de l'affectation d'une part de la taxe Gémapi consacrée aux contributions à des structures partenaires (194 K€), **les crédits de subventions et participations dédiés à l'environnement, soit 0,5 M€,** permettent le soutien aux actions dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial, de l'éducation à l'environnement, de la préservation de la biodiversité, l'énergie et la qualité de l'air.

➤ Le BP 2024 intègre également comme chaque année des contributions à des structures qui interviennent sur le territoire et en appui à notre collectivité dans le domaine du **rayonnement et de l'aménagement du territoire**, comme l'AUDAB (37 K€ de subvention en fonctionnement hors prestations), le Pôle Métropolitain Centre Franche Comté (42 K€), le Syndicat Mixte du SCoT (376 K€), le Syndicat Mixte de l'aérodrome de la Vèze (135 K€), le SMPST (150 K€) et depuis cette année, le Syndicat Mixte de Micropolis (43 K€) ou encore le pôle de gérontologie (20 K€).

➤ **En termes de culture et sport,** GBM apporte un soutien fort au monde associatif, à hauteur de **1,5 M€** cette année.

**243 K€ sont consacrés aux clubs de haut niveau et 80 K€ de subventions pour des manifestations sportives.**

**405 K€ sont dédiés au soutien au réseau d'enseignement musical et musiques actuelles** (hors crédits du Conservatoire) et **127 K€ aux manifestations et actions culturelles** (notamment pour le Grand 8, le Bastion et la Rodia pour le festival Détonation).

GBM contribue également au **Syndicat Mixte des Maisons Comtoises pour 430 K€ et à la Citadelle pour 150 K€**, ce dernier montant étant en augmentation de 20 K€ par rapport à 2023 et de 100 K€ par rapport à 2021.

➤ Le BP 2024 prévoit enfin une **contribution au budget annexe assainissement de 1,8 M€** pour la **gestion des eaux pluviales** qui évolue à hauteur de l'inflation prévisionnelle.

- Les indemnités versées aux élus sont également prévues à hauteur de 0,8 M€ au BP 2024.
- Les crédits d'exploitation des services représentent 20,7 M€ hors énergie dans le BP 2024.

Ce poste suit logiquement le contexte inflationniste et de hausse des coûts s'agissant de dépenses souvent contraintes, par exemple sur le nettoyage des locaux (+ 135 K€) ou l'actualisation des conventions de gestion des voiries avec les communes (+ 50 K€), la maintenance de l'éclairage public (+ 68 K€).

Il s'agit également de prendre en compte les nouveaux besoins, par exemple en termes d'entretien du patrimoine cyclable et des parkings relais ou de covoiturage (+ 105 K€), ou d'entretien du patrimoine arboré fragilisé par les sécheresses successives (+ 122 K€).

➤ **L'administration générale de la collectivité** mobilise de nombreux postes, que ce soit pour les assurances (0,6 M€, avec un doublement du budget et une problématique au niveau national pour les collectivités locales), les frais d'annonces et d'insertions (80 K€) ou l'affranchissement (37 K€).

0,8 M€ correspondent au budget de fournitures pour les services, notamment pour la Voirie.

La gestion des bâtiments de GBM, dont la City, implique un budget de 0,1 M€ pour prendre en charge l'entretien et la maintenance, ainsi que 0,3 M€ de frais de location, charges locatives et taxes foncières.

➤ GBM consacrera également 30 K€ supplémentaires pour **un budget total de 380 K€** (et de 240 K€ en net, compte tenu des subventions et mécénats attendus) **en fonctionnement à l'évènement désormais incontournable Livres dans la Boucle**, qui est devenu en quelques années l'un des festivals littéraires les plus importants en France avec plus de 33 000 visiteurs en 2023.

Près de 600 K€ sont par ailleurs dédiés à la valorisation et la notoriété du territoire ainsi qu'à la réalisation du magazine Grand Besançon.

En 2024, GBM a choisi de renforcer les actions en faveur de **l'attractivité** avec des crédits à hauteur de 130 K€ en fonctionnement pour compléter et abonder certaines orientations au sein de ses compétences, en renforçant l'axe d'attractivité (accueil des nouveaux arrivants, développement d'une marque institutionnelle, animation d'un laboratoire d'innovation...).

**Grandes Heures Nature** représente un budget 2024 de 431 K€, à la fois pour le festival qui se tiendra à la mi-juin, ainsi que pour l'ensemble des actions qui l'accompagnent tout au long de l'année en faveur de la promotion de l'outdoor.

➤ **1,3 M€ de crédits sont par ailleurs dédiés à l'économie et à la promotion économique du territoire**, avec notamment, en fonctionnement, la gestion et l'entretien de bâtiments à vocation économique - la pépinière de Palente (0,3 M€), la Maison des Microtechniques (0,4 M€) ou encore les locaux Bio Innovation à Temis Santé (0,2 M€) - mais également à la prospection ou encore à l'organisation du salon Opportunités Séniors à Besançon en 2024 (14 K€).

➤ **Le Tourisme dispose d'un budget de 0,5 M€**, hors subventions, notamment pour la gestion de la base de loisirs d'Osselle, des ports fluviaux, du camping de Chalezeule, mais également pour l'entretien des circuits pédestres et VTT, et la promotion touristique de GBM.

➤ **0,3 M€** sont inscrits pour la compétence **Gens du Voyage**, au titre de la gestion et de l'entretien des aires d'accueil avec la mise en œuvre d'un nouveau marché en 2024, la prise

en charge des conséquences des stationnements irréguliers et pour les actions d'accompagnement sur les terrains familiaux.

➤ En termes **d'Habitat et de Politique de la Ville**, des crédits de prestations (100 K€) permettront de conduire des études et des mesures d'accompagnement et de communication dans le cadre de la réhabilitation des logements.

➤ **0,5 M€ sont consacrés à l'environnement** et permettront notamment à GBM de poursuivre la mise en œuvre de sa feuille de route définie par le Plan Climat Air Energie Territorial et Ma Commune en Transition : animation des communes actives pour le climat, accompagnement à la création de tiers lieux, déploiement des mallettes de prêt d'outils de mesures thermiques, études sur le schéma directeur de l'énergie...

En parallèle, GBM gère et accompagne la **pépinière maraîchère**, avec 60 K€ annuels et anime le **Projet Alimentaire Territorial** avec un accompagnement à la mise en œuvre dans les communes (pour 60 K€ au total).

➤ Dans le **domaine de la voirie**, **6,8 M€** sont inscrits au BP 2024 et se répartissent sur le secteur péri-urbain (2,9 M€), le secteur urbain (2,3 M€) et la gestion des ZAE transférées (1,6 M€). Ces crédits couvrent principalement les frais d'énergie, d'entretien, le contrat de DSP pour la gestion du stationnement en ouvrage et les reversements aux communes dans le cadre des conventions de gestion.

➤ Pour **l'aménagement du territoire et les coopérations**, **0,5 M€** de crédits inscrits permettront par exemple de financer des prestations d'études territoriales menées par l'AUDAB (215 K€), mais également organiser et soutenir des événements tels les **24 Heures du Temps ou le Hacking Health** (102 K€) ou encore mener des animations dans le cadre de l'Arc Horloger, en lien notamment avec la labellisation UNESCO (17 K€).

➤ Dans le **domaine de la culture**, les crédits d'exploitation représentent **0,6 M€** et sont principalement liés au Conservatoire, avec les activités culturelles et pédagogiques de l'établissement (0,3 M€), mais également l'entretien et la gestion de la Cité des Arts (0,2 M€ nets, avec une refacturation pour le FRAC et le Pixel).

Les manifestations estivales, notamment les **Mardis des Rives** dont le budget a été renforcé de 45 K€ en 2024 pour permettre un maintien du niveau de prestations proposées compte tenu de l'inflation, mobilisent 135 K€ (en plus de la mobilisation des ressources internes de la collectivité).

➤ **Les crédits de services communs, entre GBM, la Ville et le CCAS, pour un meilleur partage d'expertise représentent enfin 1,2 M€ en fonctionnement**, avec une refacturation liée, chaque structure portant sa part. Ces services communs comprennent notamment les crédits du Parc Automobile et de la Logistique mutualisés (notamment les carburants, dont le budget est abondé de 50 K€ pour la fourniture de carburant vert, les fournitures et petits équipements, ainsi que les frais de nettoyage des locaux...), ainsi que le budget de documentation, d'affranchissement ... De plus, 0,3 M€ sont prévus au titre des services informatique (copieurs, téléphonie, maintenance) pour des frais uniquement supportés par GBM.

Avec la mise en place du référentiel M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les crédits de charges exceptionnelles individualisés jusqu'alors ont été réintégrés dans les dépenses à évolution contrainte et la notion de dépenses imprévues n'existe plus en fonctionnement tout comme en investissement, avec un redéploiement de crédits généré pour financer les cas échéant des interventions ponctuelles.

**- Le budget 2024 intègre également la constitution d'une provision pour risque (1,3 M€) dans le cadre du contentieux en cours sur la Taxe d'Aménagement.**

En effet, par un jugement en date du 1<sup>er</sup> février 2024, le Tribunal Administratif de Besançon a fait partiellement droit au recours de la commune de Miserey-Salines contre une délibération de Grand

Besançon Métropole du 10 novembre 2021 relative au partage de la taxe d'aménagement entre les communes et Grand Besançon Métropole.

Ce partage de taxe d'aménagement a été validé par le Tribunal dans son architecture générale. En revanche, il ne peut s'appliquer qu'aux autorisations d'urbanisme délivrées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La part de 30% perçue et conservée par GBM en 2022 et 2023 représente 1,3 M€ (en parallèle d'un reversement déjà effectué aux communes de 3,1 M€), cette somme ayant d'ores et déjà été consacrée à l'augmentation de l'enveloppe dédiée à la requalification de voirie et à la solidarité.

Suite à la décision de faire appel du jugement du Tribunal administratif, GBM a proposé aux Communes concernées par le reversement du produit concerné et qui ne souhaiteraient pas le reversement immédiat, de constituer à leur place une provision dans l'attente du jugement en appel.

Cette provision constitue une dépense de fonctionnement (avec un impact, donc, sur le niveau d'épargne), alors même que le reversement de la TA constitue une dépense d'investissement pour GBM. Le montant provisionné par GBM sera amené à évoluer le cas échéant, les communes ayant jusqu'au 15 avril pour se prononcer quant à leur souhait de reversement.

A noter que la constitution de cette provision est obligatoire, que ce soit par les communes si elles demandent le reversement ou par GBM si les communes ne le demandent pas, au regard du référentiel comptable M57.

Pour l'avenir, à savoir pour l'ensemble de la taxe d'aménagement perçue à compter de 2024 au titre d'autorisations d'urbanisme antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2022, chaque commune se verra reverser l'ensemble de la taxe d'aménagement encaissée, conformément au jugement en première instance. Elle sera tenue de faire une provision à hauteur de 30 % des montants encaissés et ce, jusqu'au jugement en appel.

Pour les permis postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le reversement de la taxe d'aménagement à 70 % aux communes se poursuivra.

**- Les reversements aux communes représentent 9,6 M€.** Ils sont composés de :

- l'Attribution de Compensation (AC) pour 5 M€. Ce montant a été validé par la CLECT du 14 décembre 2023 et intègre l'ensemble des transferts et mutualisations. A titre de comparaison, le montant d'AC positives (perçues par les communes) en 2017 était de 7,3 M€.

A noter qu'avec les transferts successifs de compétences à l'intercommunalité, les AC en dépenses pour GBM (correspondant à un transfert par les communes à GBM de recettes supérieur au transfert de charges), ne concernent plus que 36 communes sur 68, les AC en recettes (versées par les communes) représentant quant à elles 14 M€.

- la Dotation de Solidarité Communautaire pour 4,6 M€ qui comprend un volet « Solidarité sociale et fiscale » avec l'intégration depuis 2021 du critère revenus, un volet « Aires d'accueil des gens du voyage », un volet « Solidarité économique » ainsi qu'un volet « Cartes Nationales d'Identité électroniques - CNle ». Elle est en augmentation de 3 % par rapport au BP 2023 pour intégrer les possibles évolutions sur les volets « Aires d'accueil des gens du voyage » et « Cartes Nationales d'Identité électroniques - CNle », compte tenu de la hausse permanente des titres délivrés.

**- Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) s'élève à 4,3 M€ :** ce montant, qui correspondait à une neutralisation de la réforme de la taxe professionnelle en 2010 par rapport au nouveau panier fiscal de Contribution Economique Territoriale (CFE et CVAE) constitue une dépense figée représentant près de 3,5% de nos dépenses de fonctionnement, autant que GBM ne peut choisir d'orienter librement sur ses compétences communautaires.

- Les intérêts et charges financières de la dette représentent 0,4 M€ au BP 2024, en légère augmentation (+ 24 K€) par rapport au BP 2023 du fait de la hausse du taux du Livret A en année pleine.

Comme cela a été rappelé lors des Orientations Budgétaires, et conformément à la prospective, GBM finance ses investissements par une optimisation des recettes hors emprunts, et notamment par l'utilisation progressive des excédents ponctuels de ces dernières années et par la recherche de financements externes. Cette gestion lui permet de maîtriser très strictement ce poste, en retardant le recours à l'emprunt et donc l'impact des intérêts sur ses dépenses de fonctionnement.

- La contribution du budget principal au budget annexe Transports s'élève à 15,1 M€ en hausse de 2,5 %, soit + 0,4 M€ par rapport à 2023. Ce montant résulte de l'évolution annuelle du pacte de soutenabilité, intégrant depuis 2023 la prise en charge par le budget principal de la nouvelle grille tarifaire votée en 2022 (0,9 M€ en année pleine).

Ce détail par grands postes de dépenses montre le caractère très contraint de la section de fonctionnement de GBM : en effet, **les dépenses contraintes** (contribution au SDIS, subvention d'équilibre, FNGIR, Attributions de compensation, Dotation de Solidarité communautaire, mais aussi charges de personnel et dans une moindre mesure les intérêts de la dette) représentent **les deux tiers de nos dépenses de fonctionnement**.

A noter qu'en matière de fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement et avec la **mise en place du référentiel M57**, qui a notamment supprimé le compte de dépenses imprévues, le Conseil communautaire a la faculté de déléguer à l'exécutif la possibilité d'effectuer **des mouvements de crédits de chapitre à chapitre** (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Cette délégation, qui permet une réactivité dans la gestion budgétaire, est soumise au vote du Conseil communautaire et vaudra pour l'exercice budgétaire. Le Conseil communautaire sera informé des mouvements exécutés lors de la séance suivante la plus proche.

b) Les recettes de fonctionnement : 144 M€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT Budget principal	BP 2023	BP 2024	% Evolution BP 2024/2023
Recettes des compétences et de l'administration générale	9 570 809	9 565 717	-0,1%
Refacturation masse salariale des agents mis à disposition	3 073 798	3 343 603	8,8%
Contribution des budgets annexes	2 194 565	2 237 663	2,0%
Fiscalité (y compris taxe GÉMAPI)	82 568 944	87 148 093	5,5%
Dotations de l'Etat et FPIC	27 219 314	27 575 378	1,3%
Attribution de Compensation perçue	14 087 602	13 977 223	-0,8%
Reversement excédent du Budget annexe Portes de Vesoul	106 579	79 058	-25,8%
Autres recettes	100 000	100 000	0,0%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>138 921 611</b>	<b>144 026 735</b>	<b>3,7%</b>

**- Les recettes des compétences et de l'administration générale s'élèvent à 9,6 M€.**

Ces recettes sont constituées principalement des postes suivants :

- les recettes de stationnement en ouvrages (3,6 M€) : en 2024, les prévisions intègrent l'évolution tarifaire votée en décembre 2023 sur la base du BP 2023 (3,4 M€) ;
- la redevance de contrôle des concessions de gaz (0,3 M€) et la redevance d'occupation du domaine public (0,3 M€) ainsi que, depuis 2024, la redevance pour la gestion des crématoriums (35 K€) ;
- les revenus des immeubles dont GBM est propriétaire (City, Maison des Microtechniques, pépinière de Palente, bio innovation, ...) pour 0,7 M€ et une recette ponctuelle de 0,3 M€ pour l'amodiation du parking de l'Institut de Formation des Professionnels de Santé ;
- les subventions, participations et mécénats pour un montant de 0,5 M€, au titre des projets menés par GBM, notamment du PCAET, de Livres dans la Boucle, des 24 Heures du Temps, de Grandes Heures Nature ou encore des actions d'animations de l'Arc Horloger ;
- la taxe de séjour : elle est estimée à 0,6 M€, soit une hausse de 100 K€ pour prendre en compte le réalisé 2023 ainsi que la mise en place de la taxe additionnelle votée par le Département du Doubs, qui sera toutefois reversée par GBM. A noter que cette taxe est affectée aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique et à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques ;
- les recettes du CRR comprennent les droits d'écolage (0,5 M€), les refacturations de charges liées au bâtiment (0,2 M€) ainsi que 0,7 M€ de subventions attendues de l'Etat-DRAC (140 K€), de la Région Bourgogne-Franche-Comté (510 K€ sollicités au titre de la participation 2024) et du Département du Doubs (40 K€) ;
- les remboursements de frais représentent 4,4 M€ et se constitue des prestations faites aux budgets annexes (2,2 M€ dont 1,7 M€ pour les seuls budgets annexes Eau et Assainissement), des prestations rendues pour le CCAS (0,4 M€), à l'encontre des Communes membres (0,7 M€ dont 450 K€ pour les Autorisations du Droit des Sols, 162 K€ pour le programme Ordiclasses ou encore 94 K€ au titre de l'aide aux communes) et pour des Syndicats (0,3 M€).

**- La contribution des budgets annexes aux frais généraux du budget principal, de 2,2 M€,** permet la reconstitution exacte des dépenses de ces budgets en autonomie financière tout en garantissant une optimisation de moyens.

**- Les recettes de refacturation de la masse salariale** pour les mises à disposition au CCAS (dans le cadre des mutualisations), du Comité des Œuvres Sociales (COS), aux associations (ATMO), aux budgets annexes et aux syndicats (SMABLV, SMSCoT, SMPST, PMCFC, SM Lumière) s'élèvent à **3,3 M€**. Pour mémoire, concernant la Ville de Besançon, le mécanisme de refacturation s'exerce via l'AC reçue de la Ville.

L'Aide aux Communes représente par ailleurs une recette de 0,3 M€ sur ce poste.

Les **remboursements de charges** sont attendus à hauteur de 0,3 M€ concernant le personnel de Loge.GBM et 0,3 M€ pour les **remboursements de rémunération** compte tenu des montants réalisés les années antérieures.

**- Le produit de fiscalité 2024 est prévu à hauteur de 87,1 M€.** Il augmente de 5,5 % par rapport au BP 2023 et de 2,6 % par rapport au Compte administratif prévisionnel.

**La fiscalité représente plus de 60 % des recettes de fonctionnement de GBM.**

**En matière de taux** et conformément à la délibération spécifique proposée lors de la même séance, les taux du foncier bâti, du foncier non bâti, et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont prévus en stabilité, comme depuis 2018.

Seul le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) fait l'objet d'une proposition d'évolution, pour un alignement sur le taux moyen national, soit 26,75 %, correspondant à une progression de 0,19 points soit + 0,7 %.

**En matière de bases**, la revalorisation annuelle des locaux d'habitation et des établissements industriels, fixée en fonction de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé entre novembre 2022 et novembre 2023, est de 3,9 % (contre 7,1 % en 2023 et 3,4 % en 2022).

Les bases des locaux professionnels progresseront selon l'évolution moyenne des loyers départementaux des trois dernières années, de l'ordre de 0,6 %, avec toutefois des situations de hausse ou baisse selon la catégorie des locaux et leur secteur d'implantation.

A noter que l'actualisation des paramètres d'évaluation des bases des locaux professionnels, en vigueur depuis 2017, et qui devait intervenir initialement en 2023 afin de maintenir une cohérence avec la réalité du marché locatif, a été repoussée une première fois en 2025, puis de nouveau en 2026 par la dernière Loi de Finances.

Le report de l'actualisation des bases concerne également les locaux d'habitation, annoncée pour 2026 et finalement repoussée, à ce jour en 2028 par la Loi de Finances pour 2023.

Les bases minimum de Cotisation Foncière des Entreprises progressent quant à elles selon l'inflation hors tabac prévue en Loi de Finances, soit + 2,5 %.

La notification des bases prévisionnelles par la Direction Départementale des Finances Publiques intervenant tardivement par rapport à l'élaboration budgétaire, les prévisions du Budget primitif 2024 se fondent sur les revalorisations forfaitaires auxquelles s'ajoutent des estimations d'évolutions physiques moyennes (constructions, démolitions, nouvelles activités, etc.).

Ces estimations sont par ailleurs retraitées des événements exceptionnels ayant pu impacter les produits de l'exercice précédent.

**En matière de produits :**

- **Les fractions de TVA nationale** que perçoit Grand Besançon Métropole, en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales depuis 2021 et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée

des Entreprises (CVAE) depuis 2023, sont projetées en évolution de + 4,5 % selon les hypothèses de la Loi de Finances.

Ces fractions représentent désormais 60 % du panier fiscal, soit un total de 52,3 M€ qui sera ajusté en fonction de la progression effective de la TVA nationale, avec la décomposition suivante :

- 36,8 M€ au titre du remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales ;
- 15,5 M€ au titre du remplacement de la CVAE avec :
  - une part fixe correspondant à la moyenne du produit de CVAE de 2020 à 2023 (14,3 M€) ;
  - une part variable, dépendante de la dynamique de la TVA (1,2 M€).

Concernant la CVAE, après la suppression de sa part régionale en 2021 qui représentait 50 % de la cotisation, la Loi de Finances pour 2023 prévoyait une seconde réduction de moitié au titre de cet exercice (l'autre moitié étant perçue au profit de l'Etat) et une suppression totale de cette imposition en 2024.

La Loi de Finances pour 2024 est revenue sur ces dispositions et a étalé sur 3 années supplémentaires l'extinction de la CVAE, désormais programmée pour 2027, avec des taux en diminution progressive (0,375 % en 2023, 0,28 % en 2024, 0,19 % en 2025 et 0,09 % en 2026), sans changement toutefois pour GBM, le produit de cette taxe ayant été nationalisé.

• **Les autres produits fiscaux de la Communauté Urbaine sont constitués de taxes qui sont :**

- à pouvoir de taux, mais limité par des règles de liaison et/ou de plafonnement : Cotisation Foncière des Entreprises, Taxe d'habitation sur les Résidences econdaires, Taxe sur le foncier bâti et non bâti, et Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), qui représentent un produit fiscal de 33,2 M€, soit 38 % du panier fiscal, et même 34 % hors TASCOM.
- sans pouvoir de taux : l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), de l'ordre de 1,1 M€.

A ces produits s'ajoute la taxe affectée à la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), soit 0,5 M€, fixée à montant constant.

Cette taxe donne lieu à une délibération spécifique qui en fixe le montant annuel, avec une ventilation du produit répartie entre la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les taxes foncières et la cotisation foncière des entreprises.

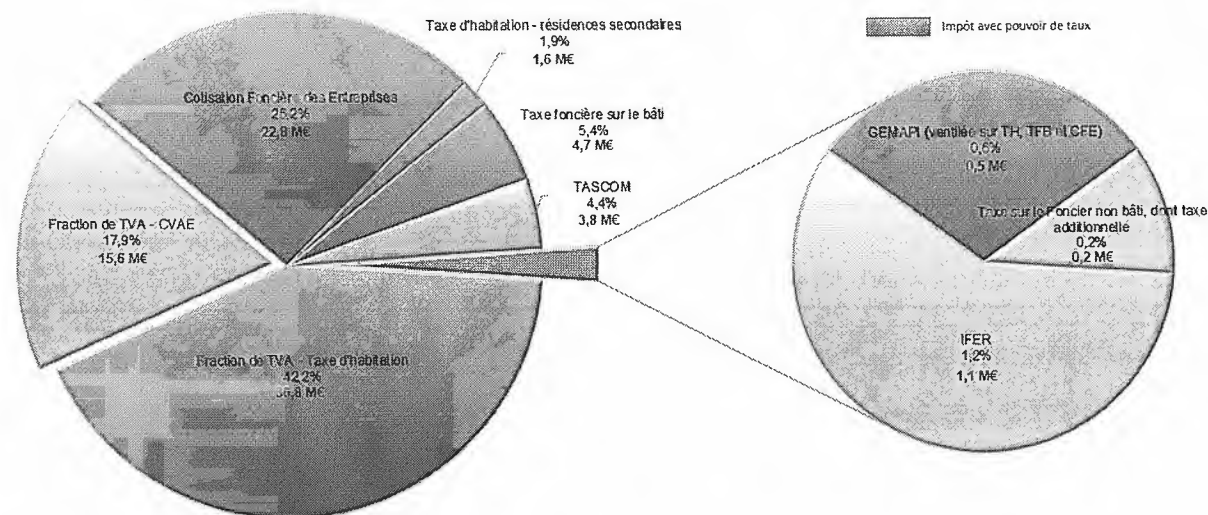
Les prévisions en matière de fiscalité s'établissent ainsi comme suit :

Fiscalité	BP 2023	Perçu 2023	BP 2024	Evol BP 24 / BP 23	BP 24 / CA 23
Fraction de TVA - Taxe d'habitation	36 016 545	35 209 496	36 793 923	2,2%	4,5%
Fraction de TVA - CVAE	13 636 732	14 872 443	15 555 953	14,1%	4,5%
Cotisation Foncière des Entreprises	21 290 390	22 086 159	22 826 923	7,2%	3,4%
Taxe d'habitation - résidences secondaires	1 564 867	2 481 447	1 627 163	4,0%	-34,4% (*)
Taxe foncière sur le bâti	4 452 693	4 510 644	4 664 298	4,8%	3,4%
TASCOM	3 824 871	3 959 654	3 824 871	0,0%	-3,4%
IFER	1 022 311	1 054 240	1 080 596	5,7%	2,5%
GEMAPI (ventilée sur TH, TFB et CFE)	549 701	554 801	549 701	0,0%	-0,9%
TAFNB	188 174	200 460	200 460	6,5%	0,0%
Taxe foncière sur le foncier non bâti	22 660	24 205	24 205	6,8%	0,0%
<b>Total (hors rôles supplémentaires)</b>	<b>82 568 944</b>	<b>84 953 549</b>	<b>87 148 093</b>	<b>5,5%</b>	<b>2,6%</b>



(\*) Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en 2023 a été impacté par des avis d'imposition émis à tort par l'administration fiscale suite à la mise en place du service « Gérer Mes Biens Immobiliers », avec l'obligation pour les propriétaires d'y déclarer les occupants de leurs locaux. Les contribuables taxés par erreur et qui en ont fait la demande ont bénéficié d'un dégrèvement, pris en charge par l'Etat. S'agissant d'un produit exceptionnel, il a été retraité dans le cadre des prévisions du Budget primitif 2024.

**Le panier fiscal 2024 s'établit ainsi :**



- **Les allocations compensatrices de fiscalité s'élèvent à 5,3 M€**, avec principalement une évolution de la compensation de la réduction de moitié de la Cotisation Foncière des Entreprises dont bénéficient les établissements industriels, avec une revalorisation forfaitaire de leurs bases de + 3,9 % en 2024.

Cette compensation s'établit sur la base du taux de CFE en vigueur en 2021, soit 26,26 %.

Depuis 2018, les allocations compensatrices ne sont plus intégrées aux variables d'ajustement des concours de l'Etat aux collectivités, et ne font donc plus l'objet de minorations : leurs variations dépendent uniquement du montant des bases exonérées.

Allocations compensatrices	BP 2023	Perçu 2023	BP 2024	Evol BP 24 / BP 23	Evol BP 24 / CA 23
Taxes foncières	171 211	217 218	225 558	31,7%	3,8%
Cotisation foncière des entreprises	4 793 895	4 934 095	5 111 196	6,6%	3,6%
<b>Total</b>	<b>4 965 106</b>	<b>5 151 313</b>	<b>5 336 754</b>	<b>7,5%</b>	<b>3,6%</b>

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) représente 18,3 M€** : elle est prévue en hausse de 0,7 %, soit + 0,1 M€ par rapport à la notification 2023.

Cette évolution résulte :

- d'une baisse par rapport à la dotation perçue en 2023 sur la dotation de compensation (12,1 M€ au BP 2024, soit -1,5 %), du fait de l'écrêtement national pour financement des autres composantes de la DGF ;
- de la hausse de la dotation d'intercommunalité, qui représente 6,2 M€ au BP 2024, soit + 0,3 M€ par rapport au notifié 2023, suite à l'abondement opéré en Loi de Finances.

A noter que depuis 2022, GBM ne perçoit plus de dotation pour les permanents syndicaux, n'ayant plus de charges liées à ces fonctions dans la collectivité.

Dotations Globales de Fonctionnement	BP 2023	Notification 2023	BP 2024	Evolution BP 2024/ notification 2023
Dotations d'intercommunalité	5 946 000 €	5 892 488 €	6 207 736 €	5,3 %
Dotations part compensation	12 113 311 €	12 303 826 €	12 117 870 €	-1,5 %
	18 059 311 €	18 196 314 €	18 325 606 €	0,7 %

**- Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) est prévu à 1,3 M€, en baisse de 4,2% par rapport au niveau reçu en 2023, car à nouveau intégré dans les variables d'ajustement dans la Loi de Finances 2024.**

**- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est inscrit à hauteur de 2,5 M€ :** cela correspond à une hypothèse de sortie d'éligibilité, comme les années précédentes, ce qui induirait la perception de 90 % du produit perçu en 2023, le territoire étant toujours aux derniers rangs d'éligibilité tout en s'en éloignant progressivement (714<sup>ème</sup> sur 745 en 2023, 722<sup>ème</sup> en 2022, et 735<sup>ème</sup> en 2021). Les simulations prospectives rendent probable une sortie de GBM de l'éligibilité à moyen terme, même si cela dépendra de sa situation relative par rapport aux autres territoires.

A noter qu'une contribution est également inscrite en dépense à hauteur de 100 K€. Pour rappel le territoire a été contributeur en 2023 pour 37 K€.

**- L'Attribution de Compensation perçue représente 14 M€,** dont 12,9 M€ provenant de la Ville de Besançon. Pour mémoire, en 2001, l'AC de Besançon était positive, compte tenu des transferts de recettes fiscales (soit une dépense pour GBM), à hauteur de 21 M€ environ ; elle est devenue négative du fait de l'importance des transferts de compétences et du développement des services communs.

La partie liée aux transferts de compétences est figée, l'AC variant uniquement du fait du coût partagé des services communs ainsi que de l'actualisation de la clé de répartition. De plus elle intègre en 2024 le transfert de la gestion des crématoriums et de la contribution au Syndicat Mixte de Micropolis.

**► Au final, l'épargne brute s'élève à 18,2 M€, en hausse de 0,9 M€ par rapport à 2023. Hors constitution de la provision dans l'attente du jugement en appel sur le reversement de la taxe d'aménagement, l'épargne brute s'élève à 19,5 M€, soit une augmentation de 2,2 M€ par rapport à 2023 du fait de la baisse du poste énergétique mais en dessous des objectifs de la prospective compte tenu des impacts des mesures sur les ressources humaines.**

A noter que la provision constituée en matière de taxe d'aménagement impacte l'épargne de la collectivité et donc son autofinancement de l'investissement, ce qui engendre un besoin d'emprunt accru, sans réduction en parallèle des dépenses d'investissement.

Après remboursement du capital de la dette (0,9 M€), l'épargne nette dégagée s'élève à 17,3 M€ (contre 16,4 M€ en 2023).

## 2. L'INVESTISSEMENT

### a) Les dépenses d'investissement : 72 M€

BUDGET PRINCIPAL DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2023	BP 2024	% Evolution BP 2024/2023
Dépenses des compétences et de l'administration générale	67 199 853	68 315 698	1,7%
Avances aux budgets annexes de Zones	1 037 750	242 570	-76,6%
Dépenses imprévues	1 000 000	0	-100,0%
Remboursement capital de la dette	925 000	910 000	-1,6%
Reversement de la taxe d'aménagement	2 500 000	2 500 000	0,0%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>72 662 603</b>	<b>71 968 268</b>	<b>-1,0%</b>

**- Les seules dépenses d'équipement des compétences, directes et indirectes, s'élèvent à 68,3 M€, en hausse de 1,7 % soit + 1,1 M€ par rapport au BP 2023.**

Elles s'inscrivent dans le cadre du projet de territoire et du PPIF - partie Investissement - qui sera actualisé comme chaque année en juin.

Par ailleurs, 16,3 M€ de reports en dépenses, engagées et qui seront payées en 2024 sont prévus, **ce qui porte les crédits d'investissement 2024 sur le budget principal à plus de 84,6 M€.**

Notons également que par ailleurs, les budgets annexes portent 42,2 M€ de dépenses d'équipement sur les 110,7 M€ prévus.

Le rapport d'Orientations Budgétaires ayant détaillé les opérations menées par GBM en 2024, il s'agit là de rappeler les principales dépenses d'équipement prévues au BP 2024.

Le **grand projet de transformation du Campus La Bouloie** mobilise à lui seul **11,5 M€** en 2024 pour les travaux en cours.

GBM consacrera **6 M€ à la Grande Bibliothèque** sur le site Saint Jacques Arsenal, pour finaliser les études et permettre le démarrage des travaux.

En matière de **développement touristique**, la 2<sup>ème</sup> phase de la réhabilitation de la **base de loisirs d'Osselle-Routelle**, qui matérialisera une reconfiguration en profondeur du site, mobilise 2,7 M€ cette année et près de 0,8 M€ sont prévus pour les **travaux sur le Camping de Chalezeule**.

**2,4 M€** sont dédiés, au budget principal, à l'aménagement des nouvelles **Zones d'Activités Economiques** et à la requalification de zones existantes dans le cadre du schéma directeur, qui s'ajoutent aux **2 M€ inscrits aux budgets annexes**, pour l'aménagement notamment sur Témis, Marchaux-Chaufontaine, les Portes de Vesoul, Saint-Vit Champs Chevaux, Pouilley-Pelousey, Saône Cheneau-Blond, Gennevilliers, Fontain, la zone de l'Echange, Madeleine Brès à Besançon...

Dans le domaine de l'économie également, 0,4 M€ sont inscrits par ailleurs au BP 2024 dans le cadre du **Fonds d'Intervention Economique**, en soutien aux **actions de recherche et d'innovation** ainsi qu'à l'aide à l'investissement des entreprises.

Dans le cadre de l'ancrage de GBM en tant que territoire sport-nature-culture, GBM a prévu **189 K€ de solde pour la participation à la création de la nouvelle base outdoor aux Prés de Vaux** mais également un soutien permanent aux équipements de notre territoire : équipements fluviaux, hébergements de plein-air, circuits pédestres et VTT, extension de la salle d'escalade Marie Paradis

... pour un total de 0,1 M€ en investissement.

GBM soutient également le Musée des Maisons Comtoises, à hauteur de 31 K€ de participation annuelle en investissement, et la restauration du patrimoine Vauban pour 80 K€ en 2024.

316 K€ sont dédiés au Conservatoire en investissement, à la fois pour les travaux sur le bâtiment et pour l'acquisition des instruments nécessaires à la pratique.

**3 M€ sont inscrits pour la réalisation d'itinéraires cyclables.** Les principales réalisations envisagées pour cette année sont notamment la réalisation des liaisons Pirey-Pouilley-les-Vignes (en prolongement du tronçon Pirey-Besançon), Cayenne-Chatillon-le-Duc, Dannemarie-Saint Vit, une section de la Route de Gray, les rues de Belfort, Dole et Cassotte, le secteur Tarragnoz ...

A ce budget annuel, s'ajoutent, dès 2024, 800 K€ pour le déploiement des **équipements cyclables**, notamment pour l'acquisition de box à vélos sécurisés, ainsi qu'une amélioration de la signalétique et du jalonnement.

L'actualisation du **Plan de Mobilité** a par ailleurs impliqué l'inscription d'une enveloppe de **1,5 M€ à partir de 2024**, notamment pour l'accélération de l'aménagement de nouvelles zones de co-voiturage, de parkings relais, et de Pôles d'Échanges Multimodaux, principalement pour Saône et Roche-lez-Beaupré en 2024, mais aussi pour l'amélioration du Partage de l'Espace Public et l'organisation des mobilités autour des centralités de bassin.

Dans le cadre de son PCAET, GBM consacrera **824 K€ au déploiement des énergies renouvelables**, avec l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings, dont le lancement en 2024 d'une première opération à Miserey-Salines, et les participations de GBM dans **la Société de Projet Photovoltaïque Les Andiers, Planoise solaire**, ainsi que dans le projet éolien de Nancray.

Le Grand Besançon engage également **la rénovation de La City, avec 400 K€ en 2024** pour les études.

**870 K€ sont prévus pour les travaux d'eaux pluviales sur le budget principal**, en plus de la contribution au budget annexe Assainissement (1,8 M€), dans le cadre du schéma directeur en cours d'élaboration.

50 K€ sont également prévus pour les projets en lien avec le **Plan Alimentaire Territorial** et les travaux de la **pépinière maraîchère**. Des aménagements sont prévus sur les bâtiments de la **Maison des Microtechniques** et de la **pépinière d'entreprises de Palente** pour améliorer le confort et les performances énergétiques des lieux.

Enfin, 265 K€ sont consacrés aux investissements nécessaires dans le cadre de la protection des milieux aquatiques et de la lutte contre les inondations.

**Le budget dédié à l'entretien et la requalification de la Voirie mobilise à lui-seul 17,2 M€.**

8,1 M€ seront consacrés aux travaux de voirie, d'ouvrages d'art et d'éclairage public, que ce soit le gros entretien renouvellement ou les requalifications/créations, sur la voirie péri-urbaine et 9,1 M€ pour le secteur urbain.

En 2024, environ 1,8 M€ ont également été ajoutés par ailleurs pour répondre aux obligations réglementaires liées à la détection de réseaux, à la recherche d'amiante.

**Les investissements en matière d'Habitat et de Politique de la Ville représentent 8 M€ en 2024. 3,6 M€ seront consacrés au lancement opérationnel du vaste programme de rénovation urbaine sur Planoise.**

**Le Plan Local d'Habitat** permettra par ailleurs le versement de subventions à hauteur de **2,8 M€**. S'y ajoutent 1,1 M€ dans le cadre du versement des aides à la pierre déléguées par l'Etat.

Par ailleurs, l'accueil des gens du voyage mobilisera 1,2 M€, à la fois dans le cadre de la réalisation de nouveaux terrains familiaux et pour les études nécessaires au projet de **création d'aire de très grand passage** à Chemaudin et Vaux.

GBM poursuivra **les extensions de cimetières engagées, avec 150 K€**. Une participation à la création d'**Archives communautaires** aux Prés de Vaux est prévue (300 K€).

En matière d'aides aux communes, **400 K€ sont dédiés au Fonds Climat**, ainsi que 135 K€ dans le cadre des investissements pour le dispositif **Ordiclasses**. Le nouveau **fonds de soutien pour les équipements communaux à rayonnement de bassin de vie** mobilisera quant à lui 1 M€ en 2024.

350 K€ sont enfin consacrés au déploiement des **Plans Locaux d'Urbanisme** qui contribuent à un aménagement cohérent du territoire.

- **Les budgets annexes d'aménagement des zones d'activités** bénéficient enfin d'avances remboursables du budget principal, en fonction de leur besoin de financement annuel, dans l'attente de la perception des recettes liées aux ventes.

Ainsi, en 2024, est prévue une avance de 0,2 M€ pour financer les aménagements dans le cadre du budget annexe « autres ZAE ».

- Aucun crédit n'est prévu en 2024 au titre des **dépenses imprévues d'investissement** conformément au référentiel M57.

- **Le remboursement aux communes de taxe d'aménagement a été maintenu au niveau du BP 2023 (2,5 M€)**, en intégrant 2 mouvements contraires :

- d'une part, un reversement à venir plus important sur la taxe d'aménagement perçue en 2024, à 100 % sur les permis délivrés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (contre 70 % précédemment suite au jugement du Tribunal administratif) et à 70% pour les permis délivrés après cette date. A noter que la proportion et les montants à reverser ne sont pas connus et donneront lieu le cas échéant à ajustement en décision modificative.

- d'autre part, une baisse prévisionnelle du produit de taxe d'aménagement perçue intégrée en recette, du fait des retards de traitement qui vont se cumuler au décalage de versement dans le cadre des nouvelles modalités de perception (la TA étant désormais versée après l'achèvement des travaux).

- **Le remboursement du capital de la dette s'élève à 0,9 M€, en légère baisse compte tenu du remboursement progressif des emprunts**. L'encours de dette du budget principal s'élève à 10,5 M€ en réduction par rapport à 2023 conformément à la stratégie financière de GBM d'utilisation des excédents pour le financement des investissements.

a) **Les recettes d'investissement : 72 M€**

BUDGET PRINCIPAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	BP 2024	% Evolution BP 2024/2023
Recettes des compétences et de l'administration générale	24 364 697	24 971 707	2,5%
Remboursement avances par les budgets annexes de zones	160 374	282 266	76,0%
FCTVA	5 027 598	6 000 000	19,3%
AC investissement	7 386 986	7 600 192	2,9%
Taxe d'aménagement	3 570 000	2 570 000	-28,0%
Produit des amendes de police	1 100 000	1 200 000	9,1%
Recours à l'emprunt	13 734 227	11 147 056	-18,8%
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (autofinancement)	16 315 459	18 197 047	11,5%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>71 659 341</b>	<b>71 968 268</b>	<b>0,4%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT hors autofinancement et recours à l'emprunt</b>	<b>41 609 655</b>	<b>42 624 165</b>	<b>2,4%</b>

**- Les recettes d'investissement des compétences s'élèvent à 25 M€, en hausse de 0,6 M€ par rapport au BP 2023.**

Cette augmentation résulte notamment des participations prévisionnelles des partenaires sur les opérations de restructuration du Campus de la Bouloie, attendues à hauteur de 8,2 M€, et de la Grande Bibliothèque, pour un montant estimé à 8,3 M€, ces 2 opérations emblématiques étant fortement partenariales.

0,9 M€ de subventions sont prévues sur le NPNRU de Planoise, 1,1 M€ au titre des aides à la pierre déléguées et 722 K€ sur les itinéraires cyclables.

2,3 M€ correspondent par ailleurs aux fonds de concours et subventions attendus dans le cadre des requalifications de voirie.

Ces subventions prévisionnelles représentent 35 % de notre investissement total, ce qui est particulièrement important.

**- La recette de FCTVA est estimée à 6 M€, en lien avec les dépenses d'investissement prévues sur l'exercice et en stabilité par rapport au montant réalisé en 2023.**

**- Les Attributions de Compensation en investissement représentent une recette de 7,6 M€.** Pour rappel, elles ont été mises en œuvre à partir de 2018, pour le transfert de la compétence eaux pluviales et complétées en 2019 avec le transfert de la compétence voirie. Elles intègrent les baisses de recettes liées à la clause de revoyure sur la soutenabilité des AC d'investissement qui ont fait l'objet d'une intégration en décision modificative de 2022. En 2024, elles intègrent également pour la contribution en investissement au Syndicat Mixte de Micropolis suite au transfert validé en CLECT lors de la même séance.

**- La taxe d'aménagement est prévue en recettes à hauteur de 2,6 M€, en baisse de 1 M€ compte tenu du produit effectivement encaissé les années précédentes.**

**Cette réduction est établie sans baisse par ailleurs des renforcements effectués par GBM en matière de requalification de voirie et de solidarité, de 1,1 M€ par an.**

Pour mémoire, la prévision initiale était établie sur une base de taxe d'aménagement à hauteur du produit moyen 2018-2020 sur le territoire reconstitué au taux harmonisé de 5 %.

A ce titre, GBM a supporté le risque de variation du produit de taxe d'aménagement. Ce risque s'est d'ailleurs matérialisé dès 2022 puisque le montant prévu de recettes n'a pas été atteint, avec une réalisation de 2,7 M€, soit un reversement de 1,9 M€ aux communes et une part conservée par GBM de 0,8 M€. En 2023, le produit perçu par GBM s'est élevé à 1,7 M€ avec un reversement de 1,2 M€ aux communes et donc une part conservée à GBM de 0,5 M€.

Pour autant, GBM a bien affecté 1,1 M€ au titre des dispositifs de requalification de voirie et de solidarité, ce qui a représenté **un effort net supplémentaire de GBM de l'ordre de 300 K€ en 2022 et 600 K€ en 2023.**

**- Le besoin de financement par emprunt s'élève à 11,1 M€.** Ce besoin sera ajusté lors de la reprise des résultats 2023 en décision modificative n°1 de 2024.

Il est par ailleurs proposé de confirmer une nouvelle fois le choix de neutraliser l'amortissement des subventions d'équipement par des écritures en mouvements d'ordre, pour que ces dépenses qui ne relèvent pas du patrimoine de GBM n'alourdissent pas la section de fonctionnement.

### III – LES BUDGETS ANNEXES

#### 1. Le Budget annexe Transports

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (opérations réelles)			
	BP 2023 et reports 2022	BP 2024 et reports 2023	% évolution 2024/2023
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Transports</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Prestations transports DSP / marchés affrêteurs :	54 200 000	54 298 400	0,2%
- DSP urbaine	45 000 000	44 850 000	-0,3%
- marchés affrêteurs	9 200 000	9 448 400	2,7%
Charges de personnel	663 856	698 873	5,3%
Dépenses de fonctionnement courantes	941 993	964 378	2,4%
Remboursement de VM	50 000	50 000	0,0%
Remboursement des intérêts de la dette	3 375 841	3 464 586	2,6%
Charges exceptionnelles - Avance remboursable	5 659 617	4 527 693	-20,0%
Dépenses imprévues	1 400 000	1 000 000	-28,6%
Autofinancement	15 632 617	18 180 341	16,3%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>81 923 924</b>	<b>83 184 271</b>	<b>1,5%</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)</b>	<b>66 291 307</b>	<b>65 003 930</b>	<b>-1,9%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Versement Mobilité	37 914 375	40 053 767	5,6%
Billetterie et supports publicitaires	11 737 291	11 641 689	-0,8%
Prestations transports scolaires	4 511 896	4 557 015	1,0%
DGD	290 962	290 962	-
Autres recettes de fonctionnement	8 312	8 312	0,0%
Subvention d'équilibre	14 701 225	15 068 756	2,5%
Résultat n-1	12 759 863	11 563 770	-9,4%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>81 923 924</b>	<b>83 184 271</b>	<b>1,5%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Transports</b>			
<b>Dépenses d'investissement:</b>			
Opérations TCSP	1 000 000	2 625 957	162,6%
Acquisition de bus, rames et matériel roulants	6 661 000	7 791 887	17,0%
Autres dépenses d'investissement	1 800 000	1 206 000	-33,0%
Dépenses imprévues	1 000 000	500 000	-50,0%
Remboursement du capital de la dette	6 100 000	6 100 000	0,0%
Remboursement avance	1 131 924	1 131 924	0,0%
Résultat n-1	0	2 045 501	-
Reports n-1	2 156 265	4 701 902	118,1%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>19 849 189</b>	<b>26 103 171</b>	<b>31,5%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Subventions reçues	897 501	164 610	-81,7%
Résultat n-1	2 156 265	6 161 439	185,7%
Reports n-1	0	585 964	-
Recours à l'emprunt	1 162 806	1 010 817	-13,1%
Autofinancement	15 632 617	18 180 341	16,3%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>19 849 189</b>	<b>26 103 171</b>	<b>31,5%</b>
<b>TOTAL Fonctionnement + Investissement</b>		<b>109 287 442</b>	
<b>BUDGET REEL (neutralisation autofinancement, résultats et reports n-1 )</b>		<b>84 359 698</b>	

Le budget annexe Transports représente 84,4 M€ de dépenses hors mouvements de reprise 2023 (résultats et restes à réaliser), réparties en :

- 65 M€ en fonctionnement
- 19,4 M€ en investissement.



L'épargne brute représente 18,2 M€.

Le Budget primitif 2024 intègre par ailleurs les mouvements de reprise de la gestion de l'exercice 2023 intégrant :

- un résultat de fonctionnement positif de 11,6 M€ (dont 5,7 M€ liés à l'avance reçue de l'Etat en 2020 au titre des pertes de recettes de Versement Mobilité et billetterie, dont le remboursement a débuté en 2023 et se terminera en 2027) et permettant de couvrir notamment les déficits des restes à réaliser et d'investissement ci-dessous ;
- les restes à réaliser en dépenses d'investissement avec 4,7 M€ ;
- un résultat d'investissement en déficit de 2 M€.

a. Le fonctionnement

➤ EN DEPENSES (65 M€) :

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 1,9 %, hors autofinancement, par rapport au BP 2023, diminution en partie liée à une prévision moindre de dépenses imprévues et à la poursuite du remboursement de l'avance octroyée par l'Etat en 2020 qui fait diminuer le solde restant en fonctionnement. Hors dépenses imprévues et remboursement de l'avance, **les dépenses de fonctionnement progressent de 0,4 %.**

**Les prestations transports représentent 54,3 M€ en 2024 et sont composées de :**

- **la Délégation de Service Public du réseau de transport urbain** : elle représente 44,9 M€, quasi stable par rapport à 2023. Cette légère baisse s'explique par une hypothèse de ralentissement de l'inflation sur les postes de charges, tout en intégrant la prise en compte de l'avenant 16 et le développement des bio carburants ;
- **les marchés affréteurs** : 9,4 M€, en hausse de 2,7% par rapport au BP 2023. Cette évolution est basée sur l'indexation de novembre 2023.

**Les charges de personnel** s'élèvent à 0,7 M€, en hausse (+ 5,3 %, soit + 35 K€) de BP à BP compte tenu des revalorisations nationales de 2023 et 2024.

**Les dépenses de fonctionnement courantes s'élèvent à près de 1 M€ (+ 2,4 % par rapport à 2023).** Elles sont principalement constituées :

- des prestations des services centraux (169 K€), avec notamment une sollicitation de 35 K€ sur les études en prévision de prestations complémentaires pour le renouvellement des contrats (DSP / Affrètement),
- des transports spéciaux qui concernent principalement la convention relative à la tarification multimodale signée avec la Région Bourgogne-Franche-Comté et la SNCF afin de promouvoir l'usage des transports publics, régionaux et urbains ainsi que des transports effectués à l'occasion d'opérations événementielles (Journée Portées Ouvertes, Forum des collégiens, etc.) soit un total de 284 K€,
- de divers frais de fonctionnement (391 K€), destinés aux dépenses courantes de fonctionnement (affranchissements, téléphonie, cotisations, taxes foncières, assurances, commissions dépositaires ...),
- de l'entretien (nettoyage du mobilier urbain et périurbain) et des réparations des poteaux et abribus non publicitaires déployés sur le réseau GINKO (changement de vitres, néons, tête d'affichage,...) pour 120 K€.

**Le remboursement des intérêts de la dette** s'élève à 3,5 M€ et concerne essentiellement les Transports en Commun en Site Propre. Il est en hausse de 2,6 % par rapport à 2023 du fait principalement de l'augmentation en 2023 du taux du livret A (3 %), sur lequel sont indexés plusieurs emprunts et des taux variables (sachant que l'opportunité d'une cristallisation des taux est vérifiée régulièrement).

Les prévisions de **remboursement de Versement Mobilité** s'élèvent à 50 K€.

Une inscription de 1 M€ est réalisée au titre des **dépenses imprévues** compte tenu des incertitudes persistantes (inflation, énergie, carburant ...).

➤ **EN RECETTES (83,2 M€ soit 71,6 M€ hors reprise des résultats) :**

Les principales recettes de fonctionnement du budget annexe Transports sont :

- **le Versement Mobilité y compris compensation : celui-ci est estimé à 40,1 M€**, en hausse de + 2,5 % par rapport au produit encaissé en 2023 à périmètre constant ;
- **les recettes de billetterie (11,5 M€) et de supports publicitaires (0,2 M€), pour un total de près de 11,7 M€**. Les prévisions concernant les recettes de billetterie se répartissent entre les recettes garanties par la DSP, soit 11,2 M€, les estimations des recettes de billetterie périurbaine (180 K€) et la tarification combinée train-bus « Facili'TER » (90 K€) ;
- **la contribution de la Région Bourgogne Franche-Comté de 4,6 M€** au titre du transport scolaire (dont 61 K€ qui concernent Ginko Access) ;
- **la subvention d'équilibre versée par le budget principal est de 15,1 M€**, (14,7 M€ au BP 2023), en hausse de 2,5 %, conformément au pacte de soutenabilité déterminant l'évolution annuelle du versement du Budget Principal au Budget Transports.

**b. L'investissement**

➤ **EN DEPENSES (26,1 M€ soit 19,4 M€ hors reports et reprise de résultats) :**

7,8 M€ sont prévus pour les **acquisitions de bus, rames et matériels roulants (+ 17 %)**. Cette prévision se décompose de la manière suivante :

- 5,5 M€ pour la poursuite de l'acquisition de **cinq nouvelles rames** (pour un montant total de plus de 18 M€), conformément au calendrier de paiements contractualisé dans le marché ainsi que pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- 2,3 M€, permettant l'acquisition de 3 bus articulés fonctionnant au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) pour 1,6 M€, ou des cellules de comptage pour le réseau périurbain (280 K€).

**2,6 M€ sont dédiés par ailleurs aux autres investissements pour le réseau de Tramway**, et notamment la création de voies de remisage supplémentaires au centre de maintenance pour 1,6 M€, la modification du tour en fosse, y compris le génie civil, et celle de la station de sablage (800 K€).

**Les autres investissements** s'élèvent à 1,2 M€ et concernent notamment les travaux des dépôts et bâtiments (0,3 M€), les pôles d'échanges et voirie (0,3 M€) et les diverses acquisitions comme du matériel informatique (0,1 M€) ou du mobilier réseau Ginko (0,2 M€) ...

Il est également prévu d'acquérir des Vélos à Assistance Electrique supplémentaires pour une valeur de 50 K€.

**Le remboursement du capital de la dette est évalué à 6,1 M€ sur 2024.**

L'encours de dette de ce budget annexe représente 93,6 M€ (hors avance, initialement de 6,8 M€ perçue de l'Etat en journée complémentaire 2020 en lien avec les pertes de recettes du fait de la crise sanitaire et dont le remboursement a débuté en 2023), quasi-intégralement contracté pour le financement des Transports en Commun en Site Propre auprès de la Banque Européenne d'Investissement et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le BP 2024 prévoit la poursuite du **remboursement (1,1 M€) de l'avance remboursable** octroyée par l'Etat sur l'exercice 2020 dans le cadre des pertes sur les recettes tarifaires et le Versement Mobilité liées à la crise sanitaire. Le solde de cette avance (4,5 M€) est conservé en section de fonctionnement.

Les dépenses d'équipement (hors dette et reprises 2023) augmentent de 23 % par rapport aux crédits du BP 2023.

➤ **EN RECETTES (26,1 M€ soit 1,2 M€ hors autofinancement et reprise des résultats) :**

Les recettes d'investissement en 2024 sont composées de subventions à percevoir pour le projet de pôle d'échange et de voirie à Saint-Vit (65 K€) et à Saône (100 K€).

Un recours à l'emprunt à hauteur de 1 M€ est prévu en 2024.

## **2. Le Budget annexe Déchets**

L'année 2024 constitue le point de départ d'un nouveau schéma de collecte.

De nouveaux projets structurants vont effectivement démarrer, les études préalables ayant permis de valider l'opportunité et les conditions potentielles de déploiement :

- **La gestion des biodéchets** : la loi prévoit qu'à compter du 1er janvier 2024 chaque citoyen doit disposer de la possibilité d'écarter les biodéchets du flux d'ordures ménagères résiduelles via le compostage et / ou la collecte. Ainsi, le compostage, qu'il soit individuel ou collectif, a été retenu comme solution principale à la gestion des biodéchets. Le déploiement des composteurs (individuels, collectifs, chalets) a lieu en concertation avec le SYBERT en charge de cette compétence. Dans un secteur du Centre-Ville dans lequel le déploiement de composteurs collectifs ne s'avère pas possible, une collecte en mode doux a été mise en place selon des permanences en fonction des quartiers ;
- **La modification des fréquences de collecte des déchets résiduels** et le passage de l'intégralité des communes de la périphérie à une collecte toutes les deux semaines ;
- **L'évolution du dispositif de collecte des recyclables en habitat collectif** : dans un premier temps, la poursuite du programme de déploiement de points d'apport volontaire sur le quartier de Planoise et, dans un second temps, sur certains quartiers de Besançon à habitat social dense ;
- **L'amélioration de la collecte des cartons au Centre-Ville** par l'installation de points d'apport volontaire ouverts à tous ;
- **La poursuite des actions engagées**, avec la sécurisation de la collecte (avec la suppression des marches arrière) et l'accompagnement en habitat collectif dans le cadre du protocole d'accord avec les bailleurs sociaux.

Ces projets ont une finalité commune : diminuer les déchets résiduels collectés et donc le recours à l'incinération. Ils s'articuleront autour de la réflexion débutée en 2019 portant sur la redevance incitative avec une considération pour tous les flux de déchets produits.

Ces projets seront partagés et travaillés avec le SYBERT au titre des compétences respectives de chaque structure.

**Le budget annexe Déchets représente 28,9 M€ de dépenses hors mouvements de reprise 2023 (résultats et reste à réaliser), réparties en :**

- 26,8 M€ en fonctionnement
- 2,1 M€ en investissement.

Le Budget primitif 2024 intègre par ailleurs les mouvements de reprise de la gestion de l'exercice 2023 intégrant :

- des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement avec respectivement 3 M€ et 1,5 M€.
- un résultat de fonctionnement positif de 0,9 M€.
- un résultat d'investissement positif de 1,3 M€.

<b>BUDGET ANNEXE DECHETS (opérations réelles)</b>			
	<b>BP 2023 et reports 2022</b>	<b>BP 2024 et reports 2023</b>	<b>% evolution 2024/2023</b>
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Déchets</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Charges de personnel	5 440 000	5 802 000	6,7%
Charges de personnel SYBERT	3 600 000	3 750 000	4,2%
Prestations SYBERT (tri, traitement, déchetteries, décharges)	13 177 000	12 858 000	-2,4%
Collecte OM (résiduelles, recyclables, cartons, biodéchets)	1 790 000	1 630 000	-8,9%
Autres dépenses de fonctionnement	1 698 500	1 850 358	8,9%
Dépenses imprévues	1 024 244	935 420	-8,7%
Charges financières	21 500	21 500	0,0%
Autofinancement	1 270 456	1 139 142	-10,3%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>28 021 701</b>	<b>27 986 420</b>	<b>-0,1%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
REOM ménages et non ménages	19 187 000	19 455 000	1,4%
Ventes de matières de récupération	1 213 000	772 000	-36,4%
Subventions	2 720 000	2 960 000	8,8%
Autres recettes de fonctionnement	104 000	115 000	10,6%
Remboursement charges de personnel SYBERT	3 600 000	3 750 000	4,2%
Résultat n-1	1 197 701	934 420	-22,0%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>28 021 701</b>	<b>27 986 420</b>	<b>-0,1%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Déchets</b>			
<b>Dépenses d'investissement:</b>			
Véhicules	980 000	1 250 000	27,6%
Conteneurs, PAV	700 000	800 000	14,3%
Mobilier, Matériel	55 000	21 000	-61,8%
Autres dépenses d'investissement	1 000	3 000	200,0%
Reports n-1	1 929 233	2 981 961	54,6%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>3 665 233</b>	<b>5 055 961</b>	<b>37,9%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Résultat n-1	1 244 777	1 451 961	16,6%
Recours à l'emprunt	-	934 858	-
Reports n-1	1 150 000	1 530 000	24,8%
Autofinancement	1 270 456	1 139 142	-10,3%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>3 665 233</b>	<b>5 055 961</b>	<b>37,9%</b>
<b>Total des dépenses</b>		<b>33 042 381</b>	
<b>BUDGET REEL (neutralisation autofinancement, résultats et reports n-1 )</b>		<b>28 921 278</b>	

a. Le fonctionnement

➤ EN DEPENSES (26,8 M€) :

- Les dépenses liées aux prestations de traitement des déchets facturées par le SYBERT : 12,9 M€ pour 2024, soit une baisse de 2,4 % (- 0,3 M€) par rapport à 2023.
  - Les prestations de tri des déchets recyclables et prestations annexes : 1,8 M€ (1,9 M€ en 2023, soit une baisse de 2,9 %)

Le poste prestations tri constitue 7,9 % du budget.

Il est rappelé que le tarif à la tonne triée appelé par le SYBERT prend en compte l'ensemble des coûts d'exploitation, déduction faite des recettes relatives à la reprise des papiers, journaux et magazines ainsi que du gain dégagé par la gestion par le SYBERT du contrat unique avec « CITEO emballages » pour tous ses adhérents.

Les crédits prévus annuellement pour ces prestations tiennent aussi compte de la progression du tonnage de déchets recyclables la plus probable à ce jour.

Ce poste comprend également les prestations annexes suivantes :

- le transport des refus de tri à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) : 28 K€,
- la prestation de reprise du verre au centre de massification : 43 K€,
- la mise en balles des cartons : 8 K€.

Les hypothèses d'évolution de la prestation de tri pour la période 2023-2028 sont reprises dans le tableau suivant :

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
Estimation ajustée pour 2023	12 900 (13 300 prévu au BP 2023)	135,00 €/t	1 742 K€ (ajustée)
2024	13 000	135,00 €/t	1 755 K€
2025	13 000	135,00 €/t	1 755 K€
2026	13 000	135,00 €/t	1 755 K€
2027	13 000	135,00 €/t	1 755 K€
2028	13 000	137,00 €/t	1 781 K€

- La valorisation des ordures ménagères résiduelles : 5 M€ (5,2 M€ en 2023, soit une baisse de 3,9 %)

Le poste incinération représente 21,5 % du budget.

Selon le projet gouvernemental, et considérant le niveau de performance actuel de l'usine d'incinération, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) devrait progressivement augmenter chaque année pour atteindre 15 €/t à l'horizon 2025.

Evolution estimée 2023/2028

Année	Tonnage incinéré prévu (refus de tri inclus)	PU	Prévision budgétaire
Estimation ajustée 2023	29 800 (30 500 prévu au BP 2023)	159,00 €/t + 12 €/t	5 096 K€
2024	29 600	153,00 €/t + 14 €/t	4 943 K€
2025	28 800	157,00 €/t + 15 €/t	4 925 K€
2026	28 300	157,00 €/t + 15 €/t	4 839 K€

2027	27 800	157,00 €/t + 15 €/t	4 754 K€
2028	27 300	157,00 €/t + 15 €/t	4 668 K€

A compter de l'année 2024, le tonnage de déchets résiduels traité à l'usine d'incinération est prévu en baisse sensible afin de tenir compte de l'incidence du détournement de bio-déchets vers une filière appropriée ainsi que de l'évolution de la consommation des ménages.

- Les déchetteries, frais de fonctionnement SYBERT, prévention, valorisation organique et contribution pour travaux éventuels sur l'usine d'incinération des ordures ménagères : 6,1 M€ (en légère hausse, 0,1 %, par rapport à 2023)

Le poste de dépenses déchetteries constitue 19,8 % du budget.

Celui des prestations de prévention, d'administration, de valorisation organique, de la contribution aux travaux représente, quant à lui, 6,2 % du budget.

Année	Déchetteries (€/hab.)	Pré-vention (€/hab.)	Administration (€/hab.)	Valorisation organique (€/hab.)	Contribution travaux UIOM	Total (€/hab.)	Prévision budgétaire
Ajustement 2023	23,50	2,30	3,00	2,10	0	30,90	6 065 K€
2024	23,50	2,30	3,00	2,10	0	30,90	6 081 K€
2025	23,50	2,30	3,00	2,10	0	30,90	6 097 K€
2026	23,50	2,30	3,00	2,10	0	30,90	6 112 K€
2027	23,50	2,30	3,00	2,10	0	30,90	6 127 K€
2028	23,50	2,30	3,00	2,10	0	30,90	6 143 K€

*Population révisée prise en compte pour 2023 : 196 278 habitants*

*Population estimée prise en compte pour 2024 : 196 800 habitants*

*+ 500 habitants en plus chaque année ensuite*

- **Les prestations de collecte des déchets confiées à des entreprises**

Ces prestations se chiffrent à **1,6 M€** en 2024 (1,8 M€ en 2023, soit une diminution de 8,9 %).

- Collecte des déchets résiduels et recyclables (1,45 M€ pour 2024, 1,7 M€ pour 2023, soit une baisse de 13,7 %)

Ce poste de dépenses constitue 6,2 % du budget.

La société VEOLIA est le prestataire unique de collecte des déchets résiduels et recyclables du Grand Besançon. La durée du nouveau marché est prévue pour 3 ans renouvelable 2 fois 1 an et prendra fin le 28 janvier 2029.

La baisse du poste s'explique par la reprise en régie d'une partie des secteurs de collecte et par la diminution de la fréquence de collecte des déchets résiduels à une fois par quinzaine sur l'ensemble des communes de la périphérie.

Globalement, la prestation confiée est ainsi diminuée de l'équivalent d'une tournée quotidienne.

- Collecte du carton : 100 K€ (85 K€ en 2023)

Le marché actuel avec la société C2T est entré en vigueur au 1er janvier 2021 pour une durée d'un an renouvelable deux fois. Il prendra fin le 30 juin 2024.

A l'issue de ce marché, la collecte des cartons s'effectuera via les points d'apport volontaire (PAV) et sera donc réalisée en régie.

- Collecte des bio-déchets en mode doux : 80 K€ (25 K€ en 2023)

Dans la perspective de l'évolution de la réglementation sur la collecte des biodéchets à compter de 2024, un test de collecte en mode doux a été entrepris depuis 2022 sur le secteur du Centre-Ville de Besançon. Cette opération a donné toute satisfaction tant sur la qualité du service que des quantités

de biodéchets collectés. Ce mode de collecte spécifique sera ainsi étendu à l'ensemble du Centre-Ville dans les secteurs dépourvus de chalets de compostage ou de composteurs collectifs.

- **Les dépenses de personnel (hors personnel SYBERT qui représente 3,8 M€ au BP) pour 5,8 M€**, en évolution de 6,7 % par rapport à 2023, intégrant les décisions nationales en matière de ressources humaines (hausse du point d'indice, revalorisations du SMIC...) et les conséquences liées à l'ensemble des mouvements de personnel (retraite, embauches, mutations, redéploiements de postes ...).
- **Les autres dépenses de fonctionnement représentent 1,85 M€** (en hausse de 8,9 %), dédiées à la fourniture de carburant, de pièces mécaniques et de magasin nécessaires au fonctionnement de la régie ainsi que des prestations de nettoyage des points d'apport volontaire, le recours à du personnel de collecte intérimaire ainsi qu'à la prestation de suivi de la flotte de véhicules.
- **Les dépenses imprévues** : elles sont inscrites pour 2024 à hauteur de 0,9 M€.

➤ **EN RECETTES (27,9 M€ soit 27,1 M€, hors reprise des résultats) :**

Elles comprennent notamment :

- **Les subventions : 3 M€ (2,7 M€ en 2023, soit une augmentation de 8,8 %)**

La principale recette correspond à l'aide à la valorisation des déchets recyclables émanant de CITEO pour la partie emballages. Il est rappelé que depuis 2016, il appartient au SYBERT, dans le cadre du contrat unique regroupant ses adhérents, d'encaisser cette subvention auprès de « CITEO emballages » et de la reverser à ses adhérents. Le montant globalement attendu au titre de l'exercice budgétaire 2024 est évalué à 2,7 M€. Ce montant prend en compte le tonnage estimé de déchets qui sera recyclé en 2024, le soutien lié à l'extension du tri des nouvelles résines plastiques mais aussi le rythme de versement des acomptes trimestriels par le SYBERT.

Il est précisé qu'un second contrat avec « CITEO papier » géré par la Direction Gestion des Déchets concerne le soutien à la valorisation matière des imprimés non sollicités (publicités). L'aide estimée attendue pour 2024 s'élève à 240 K€.

Enfin, ce poste de recettes comprend également, pour un montant de 20 K€, le soutien versé par l'éco-organisme ECO-TLC pour la valorisation des textiles.

- **Les ventes de matières : 0,8 M€ (1,2 M€ en 2023, soit une baisse de 36,4 %)**

Cette prévision prend en compte une stabilité du tonnage de matières recyclables valorisées et un cours de reprise des matières basé sur la fin de l'année 2023. Il est à noter que les cours sont très fortement orientés à la baisse depuis la fin de l'année 2022. Les perspectives à moyen terme, qui ne semblent pas montrer d'amélioration, retrouvent sensiblement leur niveau de 2020 au moment de la crise sanitaire.

Les prévisions sur la durée des cinq prochaines années sont estimées à hauteur de 780 K€.

- **La redevance : 19,5 M€ (19,2 M€ en 2023)**

La redevance incitative de Grand Besançon Métropole est composée de 2 parties :

- une part fixe ou abonnement dont l'assiette est composée du nombre par volume des bacs pour les déchets résiduels en place chez les usagers,
- une part variable, elle-même composée :
  - o d'une partie levée dont l'assiette correspond au nombre de présentation à la collecte des bacs pour les déchets résiduels,
  - o d'une partie pesée dont l'assiette est constituée du poids des déchets résiduels présentés à la collecte.

Pour 2024, au vu des éléments connus à ce jour, le besoin supplémentaire de redevance en masse (ménages et non ménages), s'établira à + 268 K€, **correspondant à une hausse moyenne de la redevance de + 1,4 %**.

Ainsi, sur la base de la dernière population INSEE connue (196 278 habitants), le montant moyen de redevance à percevoir auprès des ménages s'établira à 83,2 € HT par habitant soit 91,5 € TTC (contre 82,1 € HT et 90,3 € TTC en 2023).

Les recettes prévisionnelles d'encaissement de la redevance pour 2024 s'élèvent ainsi à :

- 16,3 M€ pour la redevance des ménages (16,1 M€ au budget 2023),
- 3,1 M€ pour la redevance des non-ménages (professionnels, administrations...), en légère hausse par rapport à 2023.

Evolution moyenne estimée et arrondie de la recette de redevance HT des ménages sur la période 2024-2028 (en masse)

Au vu des éléments connus ce jour, l'évolution moyenne annuelle estimée est la suivante :

2023/2024	2024/2025	2025/2026	2026/2027	2027/2028
+1,4 %	+0,5 %	+0,6 %	+0,5 %	+0,4 %

- Le résultat de l'exercice précédent s'établit à 0,9 M€.

b. L'investissement

➤ EN DEPENSES (5 M€ SOIT 2,1 M€ hors reports) :

Elles intègrent notamment :

- Les acquisitions de bacs roulants : 0,3 M€ (identique à 2023)

Ces acquisitions correspondent au renouvellement normal du parc sur l'ensemble de Grand Besançon Métropole et aux demandes d'ajustement de volume des bacs par les usagers. L'opération de puçage des bacs pour déchets recyclables a été achevée courant du second semestre 2023.

- Les acquisitions de points d'apport volontaire : 0,5 M€ (0,4 M€ en 2023)

Cette inscription budgétaire concerne le renouvellement ordinaire du parc, l'évolution du dispositif de collecte des recyclables en habitat collectif et l'amélioration du dispositif de collecte des cartons au centre-ville (fin du 1<sup>er</sup> semestre 2024).

- L'acquisition de matériel roulant : 1,25 M€ (1 M€ en 2023)

Cette enveloppe permettra de lancer la procédure d'acquisition de trois véhicules poids lourds de collecte des ordures ménagères, ainsi que des systèmes complets de pesée dans le cadre du programme ordinaire de renouvellement, de remplacer des véhicules légers et des petits utilitaires et, enfin, de parer à d'éventuelles grosses réparations. A noter que des reports à hauteur de 2,8 M€ viennent s'ajouter pour des acquisitions de camions bennes et châssis dont les commandes ont été engagées lors des exercices précédents.

- L'acquisition de matériel divers et informatique : 21 K€

Ce poste de dépenses correspond à l'acquisition de différents matériels industriels et informatiques ainsi que du mobilier pour la Direction.

➤ EN RECETTES (5 M€ soit 0,9 M€ hors reprise des résultats et autofinancement) :

Elles correspondent en grande partie à la reprise par anticipation des résultats de 2023 (1,4 M€) et à l'autofinancement (1,1 M€).



Un recours à l'emprunt d'un montant de 935 K€ est prévu au Budget primitif afin de financer le programme d'acquisition de véhicules poids lourds de collecte. Il convient de préciser que ces crédits seront mobilisés à hauteur des besoins réels constatés compte tenu des excédents disponibles.

### 3. Les Budgets annexes Eau et Assainissement

Les compétences Eau et Assainissement sont exercées par la Communauté Urbaine à travers le fonctionnement de deux services industriels et commerciaux. Ces derniers font l'objet de deux budgets annexes autonomes financièrement assujettis à la TVA, les dépenses et recettes sont donc budgétisées hors taxes.

Ces 2 budgets représentent au total 46,2 M€ en dépenses hors mouvements de reprise, dont :

- 24,7 M€ en dépenses de fonctionnement
- 21,5 M€ en dépenses d'investissement.

Ces budgets prévisionnels, en autonomie financière, reposent sur le produit de la tarification de l'eau potable (parts eau et assainissement) perçu sur les usagers et sont construits sur la base des tarifs 2024 votés par le Conseil communautaire le 14 décembre dernier. Ils intègrent par anticipation la reprise des résultats de l'exercice 2023.

#### 3.1

#### Le Budget annexe Eau

BUDGET ANNEXE EAU (opérations réelles)			
	BP 2023 et reports 2022	BP 2024 et reports 2023	% evolution
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Eau</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Charges de personnel	3 310 000	3 635 000	9,8%
Dépenses de fonctionnement courantes (et exceptionnelles)	4 959 707	3 885 370	-21,7%
Agence de l'eau	3 600 000	4 022 000	11,7%
Remboursement des intérêts de la dette (y compris frais financiers)	166 235	201 824	21,4%
Autofinancement	3 221 310	4 230 276	31,3%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>15 257 252</b>	<b>15 974 470</b>	<b>4,7%</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)</b>	<b>12 035 942</b>	<b>11 744 194</b>	<b>-2,4%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Ventes d'eau	9 800 000	10 012 000	2,2%
Agence de l'eau	3 600 000	4 022 000	11,7%
Autres recettes de fonctionnement	1 262 367	1 366 010	8,2%
Résultat n-1	7 455 709	4 663 392	-37,5%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>22 118 076</b>	<b>20 063 402</b>	<b>-9,3%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Eau</b>			
<b>Dépenses d'investissement:</b>			
Dépenses d'équipement	7 450 840	9 908 385	33,0%
Remboursement du capital des emprunts	714 990	512 953	-28,3%
Résultat n-1		1 421 780	
Reports n-1	2 455 004	2 229 028	-9,2%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>10 620 834</b>	<b>14 072 147</b>	<b>32,5%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Autres recettes d'investissement	3 100 997	1 895 000	-38,9%
Recours à l'emprunt	1 843 523	4 296 062	133,0%
Résultat n-1	2 083 231	2 807 721	34,8%
Autofinancement	3 221 310	4 230 276	31,3%
Reports n-1	371 773	843 088	126,8%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>10 620 834</b>	<b>14 072 147</b>	<b>32,5%</b>
<b>Total des dépenses (BP + reports)</b>		<b>30 046 617</b>	
<b>BUDGET REEL propositions nouvelles (hors autofinancement, résultats et reports n-1)</b>		<b>22 165 532</b>	

**Le budget Eau est prévu à 22,2 M€ en dépenses (hors autofinancement et mouvements de reprise 2023), dont :**

- **11,7 M€ sont consacrés en fonctionnement**
- **10,4 M€ en investissement.**

**Les seules dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 9,9 M€.**

Le Budget primitif 2024 intègre par ailleurs les mouvements de reprise de la gestion de l'exercice 2023 intégrant :

- un résultat de fonctionnement positif de 7,5 M€ dont 2,8 M€ basculés en section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement et le solde déficitaire des reports 2023.
- des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement avec respectivement 2,2 M€ et 0,8 M€.
- un résultat d'investissement négatif de 1,4 M€.

La principale ressource de ce budget provient du produit de la vente d'eau aux abonnés.

**a) Le fonctionnement**

➤ **EN DEPENSES (11,7 M€) :**

**Les charges de personnel** s'élèvent à 3,6 M€ et sont en hausse de BP à BP de + 9,8 %. En 2023, un certain nombre de postes étaient en effet vacants. Le budget 2024 prend ainsi en compte le recrutement d'une partie des postes non pourvus, même si les budgets Eau et Assainissement restent affectés par des difficultés de recrutement. De plus, le BP 2024 intègre en année pleine la revalorisation indiciaire de 1,5 % instaurée à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023, le relèvement du SMIC, ainsi que l'attribution de points d'indice supplémentaires au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Les dépenses de fonctionnement courantes** sont estimées à 3,9 M€ et sont en baisse de BP à BP de près de 22 %. Elles comprennent notamment l'achat d'énergie, d'eau, de produits de traitement, de matériels, d'analyses, de prestations. Elles englobent également les frais de formation et la contribution aux charges du budget principal.

Cette forte diminution repose essentiellement sur l'évolution à la baisse des tarifs de l'énergie notamment de l'électricité. **La facture énergétique représente ainsi 1,5 M€ au BP 2024 contre 2,6 M€ au BP 2023 (mais elle représentait 0,8 M€ au BP 2022).**

Il est à noter également que la prévision concernant les produits chimiques nécessaires au traitement de l'eau a été réajustée à la baisse en fonction du réalisé 2023 et des tarifs (230 K€ inscrits au BP 2024, contre 310 K€ au BP 2023).

**Les redevances reversées à l'Agence de l'Eau s'élèvent à 4 M€.** Elles correspondent aux redevances de prélèvement, de modernisation des réseaux de collecte et de pollution domestique.

Au titre du **remboursement des intérêts de la dette**, 0,2 M€ sont prévus en 2024.

**Globalement, les dépenses de fonctionnement hors autofinancement sont en baisse de 2,4 % de BP à BP.** Hors énergie, elles sont en augmentation de 1,1 %.

➤ **EN RECETTES (20,1 M€ soit 15,4 M€ hors mouvements de reprise) :**

**Les recettes de fonctionnement attendues** se répartissent sur les postes suivants :

- **les ventes d'eau** : 10 M€, prévues en hausse (+ 2,2 % de BP à BP). Comme chaque année, il s'avère que les volumes de ventes d'eau sont complexes à prévoir puisqu'ils sont dépendants de l'activité économique, de la météo et d'éventuels changements comportementaux potentiellement accélérés par la prise en compte du changement climatique. La hausse en 2024 repose essentiellement sur 2 points :

- l'augmentation du périmètre où GBM assure l'exploitation du service eau potable avec la reprise en régie des 9 communes de l'ex-SIAC (6 800 abonnés) ;
  - l'augmentation de 5,21 % de la part variable de l'eau des bisontins pour rejoindre le tarif de convergence au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ; en effet, le volume consommé par les bisontins représente 76 % des volumes consommés par l'ensemble des grands bisontins.
- les redevances à l'agence de l'eau : 4 M€ (prélèvement, modernisation des réseaux de collecte et pollution domestique) sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers et liées aux ventes d'eau. Ces redevances sont facturées par le service distributeur auprès de l'utilisateur, et reversées à l'Agence de l'Eau.
  - les autres recettes de fonctionnement : 1,4 M€ correspondent aux frais d'accès au service, à la location des compteurs, aux différentes prestations rendues, à la réalisation de branchements neufs, à la contribution du budget assainissement...

## b) L'investissement

### ➤ EN DEPENSES (14,1 M€, soit 10,4 M€ hors mouvements de reprise) :

**Les dépenses d'équipement représentent 9,9 M€** et sont en hausse de 33 % de BP à BP. Cette dernière se retrouve principalement sur les travaux des réseaux d'eau et les constructions.

Elles concernent notamment :

- les extensions de réseau et renouvellement de canalisations,
- la réalisation des branchements neufs,
- les travaux de génie civil et les installations générales sur les bâtiments d'exploitation,
- la mise en place des compteurs communicants,
- les travaux de rénovation de la station de la Malate,
- l'achat de matériels (pièces pour le réseau, véhicules, compteurs, mobilier, logiciels...),
- les crédits à verser aux agriculteurs pour la réalisation de travaux dans le cadre des Paiements pour Services Environnementaux, action à l'initiative de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée.

**Le remboursement du capital de la dette** est prévu à hauteur de 0,5 M€ (contre 0,7 M€ en 2023). L'encours de dette au 01/01/2024 est de 4,8 M€. Le budget Eau n'a pas eu recours à l'emprunt en 2023.

### ➤ EN RECETTES (14,1 M€, soit 6,2 M€ hors autofinancement et mouvements de reprise) :

**En recettes d'investissement**, il est prévu 1,9 M€ de subventions, dont 1,1 M€ en provenance de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée (300 K€ prévus dans le cadre de travaux sur le réseau, 750 K€ pour la réalisation des Paiements pour Services Environnementaux et 98 K€ dans le cadre du programme de protection de la ressource en eau d'Arcier et Chenecey) et 747 K€ attribués par le Département (travaux sur le réseau).

Le **recours à l'emprunt** est estimé à 4,3 M€ (contre 1,8 M€ en 2023). Il pourra éventuellement faire l'objet d'un ajustement en Décision modificative au cours de l'année et le besoin sera affiné au plus près des réalisations.

### 3.2. Le Budget annexe Assainissement

<b>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (opérations réelle)</b>			
	<b>BP 2023 et reports 2022</b>	<b>BP 2024 et reports 2023</b>	<b>% evolution</b>
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Assainissement</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Charges de personnel	3 970 000	4 500 000	13,4%
Dépenses de fonctionnement courantes (et exceptionnelles)	8 208 453	8 048 823	-1,9%
Remboursement des intérêts de la dette (y compris frais financiers)	400 141	399 617	-0,1%
Autofinancement	4 881 510	5 664 844	16,0%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>17 460 104</b>	<b>18 613 284</b>	<b>6,6%</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)</b>	<b>12 578 594</b>	<b>12 948 440</b>	<b>2,9%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Redevances et participations	12 585 000	14 027 000	11,5%
Prime épuration	550 000	270 000	-50,9%
Eaux pluviales	1 351 257	1 614 766	19,5%
Autres recettes de fonctionnement	1 727 000	2 387 800	38,3%
Résultat n-1	4 398 004	6 379 425	45,1%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>20 611 261</b>	<b>24 678 991</b>	<b>19,7%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Assainissement</b>			
<b>Dépenses d'investissement:</b>			
Dépenses d'équipement	7 915 000	8 910 000	12,6%
Remboursement du capital des emprunts	2 097 322	2 165 710	3,3%
Résultats n-1	-	-	-
Reports n-1	4 597 549	4 405 323	-4,2%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>14 609 871</b>	<b>15 481 033</b>	<b>6,0%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Autres recettes d'investissement	4 221 842	2 080 000	-50,7%
Recours à l'emprunt	908 970	3 066 881	237,4%
Résultats n-1	3 975 483	2 717 946	-31,6%
Autofinancement	4 881 510	5 664 844	16,0%
Reports n-1	622 066	1 951 362	213,7%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>14 609 871</b>	<b>15 481 033</b>	<b>6,0%</b>
<b>Total des dépenses (BP + reports)</b>		<b>34 094 317</b>	
<b>BUDGET REEL propositions nouvelles (hors autofinancement et reports n-1)</b>		<b>24 024 150</b>	

**Le budget Assainissement représente quant à lui 24 M€ de dépenses (hors autofinancement et mouvements de reprise), dont :**

- **12,9 M€ en fonctionnement**
- **11,1 M€ en investissement.**

**Les seules dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 8,9 M€.**

Le Budget primitif 2024 intègre les mouvements de reprise de la gestion de l'exercice 2023 intégrant :

- un résultat de fonctionnement positif de 6,4 M€, permettant de couvrir le besoin de financement des restes à réaliser,
- des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement avec respectivement 4,4 M€ et 2 M€.
- un résultat d'investissement positif de 2,7 M€ qui permet de couvrir l'intégralité du solde déficitaire des reports 2023.

Le poste des redevances et participations représente la plus importante recette de ce budget avec 14 M€.

a) Le fonctionnement

➤ EN DEPENSES (12,9 M€) :

**Les charges de personnel** s'élèvent à 4,5 M€ et sont en hausse de 13,4 % de BP à BP. En 2023, un certain nombre de postes était vacant. Comme pour le budget Eau, le budget 2024 prend ainsi en compte le recrutement d'une partie des postes non pourvus, malgré les difficultés de recrutement persistantes. A cela vient s'ajouter la revalorisation indiciaire de 1,5 % de juillet 2023, intégrée en année pleine au BP 2024, le relèvement du SMIC, ainsi que l'attribution indiciaire entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Les dépenses de fonctionnement courantes** sont estimées à 8 M€ et connaissent une légère baisse de BP à BP de -1,9 %. Elles comprennent notamment l'achat d'énergie, de produits de traitement, de matériels, d'analyses, de prestations. Elles intègrent également les frais de formation et les contributions aux charges du budget principal et du budget annexe Eau.

Comme pour le budget Eau, l'évolution importante concerne principalement le poste de l'énergie et plus particulièrement celui de l'électricité. **La facture énergétique est estimée en baisse à 1,9 M€ au BP 2024 contre 3,2 M€ au BP 2023 (mais l'inscription au titre du BP 2022 représentait 1 M€).**

A l'inverse, **la reprise par GBM du secteur de l'ex SIAC** (Syndicat Intercommunal d'Auxon Chatillon) entraîne l'intégration des frais d'exploitation confiés aux entreprises, qui représentent au total 785 K€ (+ 605 K€). Les frais d'assurance (90 K€) subissent également une forte hausse (+ 53 K€), notamment pour la prime dommage aux biens spécifique à l'unité de méthanisation à Port Douvot.

**Le remboursement des intérêts de la dette** est prévu à 0,4 M€ pour 2024 et demeure stable par rapport au BP 2023.

**Globalement, les dépenses de fonctionnement hors autofinancement sont en hausse de 2,9 % de BP à BP.** Hors énergie, elles augmentent de 17,4 %.

➤ EN RECETTES (24,7 M€, soit 18,3 M€ hors reprise de résultat) :

**Les recettes de fonctionnement** se composent des postes suivants :

- les redevances d'assainissement collectif et non collectif : 13,4 M€ (+ 1,4 M€), prévision basée, comme pour l'eau, sur des hypothèses prudentielles, avec une difficulté à prévoir les volumes consommés. La hausse en 2024 repose essentiellement sur deux points :
  - o l'augmentation du périmètre où GBM assure l'exploitation du service d'assainissement collectif avec la reprise en régie des 9 communes de l'ex-SIAC (6 300 abonnés), Pouilley-les-Vignes, Avanne-Aveney, Beure, Pugey et Fontain.
  - o l'augmentation de 3,5 % de la part variable de l'assainissement des bisontins pour rejoindre le tarif de convergence au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ; en effet, le volume consommé par les bisontins représente 67 % des volumes consommés par l'ensemble des grands bisontins.
- la participation financière à l'assainissement collectif : 0,6 M€,
- la prime pour épuration : 0,3 M€,
- la contribution aux eaux pluviales : 1,6 M€ (versement du budget principal), en hausse du fait de l'augmentation annuelle prévue à + 2,5 % à laquelle s'ajoute la prise en compte de la fin de la Délégation de Service Public pour plusieurs communes du Grand Besançon,
- les autres recettes de fonctionnement : 2,4 M€, en hausse du fait notamment du produit de la vente de biogaz de l'unité de méthanisation de Port Douvot estimée à 1,7 M€ (contre 1,1 M€ en 2023). Le solde est composé notamment des travaux de branchement, des contrôles de conformité, de l'admission des matières de vidange, du traitement des effluents et de

subventions.

b) L'investissement

➤ EN DEPENSES (15,5 M€ soit 11,1 M€ hors reports) :

**Les dépenses d'équipement** (8,9 M€) concernent notamment :

- la réalisation des branchements neufs,
- les travaux de renouvellement des réseaux,
- les travaux sur différentes stations d'épuration notamment sur les stations de Pugey et Torpes,
- les travaux de génie civil et les installations générales sur les bâtiments d'exploitation,
- l'achat de matériels (véhicules, mobilier, matériel industriel...),
- la réalisation d'études (schémas directeurs d'assainissement...).

**Le remboursement du capital de la dette** est prévu à hauteur de 2,2 M€, soit + 0,1 M€ par rapport à 2023. L'encours de dette au 01/01/2024 est de 20,2 M€. Le budget n'a pas eu recours à l'emprunt en 2023.

➤ EN RECETTES (15,5 M€ soit 5,1 M€ hors autofinancement et mouvements de reprise) :

**En recettes d'investissement**, il est prévu 2,1 M€ de subventions pour la réalisation de travaux sur le réseau (avec 1,5 M€ de l'Agence de l'Eau et 580 K€ du Département).

**Le recours à l'emprunt est estimé à 3,1 M€ contre 0,9 M€ en 2023.** Il pourra éventuellement faire l'objet d'un ajustement en décision modificative au cours de l'année.

#### 4. Le Budget annexe Chauffage Urbain

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN (opérations réelles)			
	BP 2023 et reports 2022	BP 2024 et reports 2023	% evolution
<b>FONCTIONNEMENT</b> du budget annexe chauffage urbain			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Charges de personnel	78 550	198 676	152,9%
Dépenses de fonctionnement courantes (et exceptionnelles)	171 650	215 575	25,6%
Remboursement des intérêts de la dette (y compris frais financiers)	532 765	1 280 063	140,3%
Autofinancement	1 242 328	901 653	-27,4%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 025 293</b>	<b>2 595 967</b>	<b>28,2%</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)</b>	<b>782 965</b>	<b>1 694 314</b>	<b>116,4%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Redevances fermier	1 610 219	1 560 000	-3,1%
frais de raccordement	168 230	1 222 510	626,7%
Autres recettes de fonctionnement	133 570	133 000	-0,4%
Résultat n-1	2 402 888	2 955 126	23,0%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>4 314 907</b>	<b>5 870 636</b>	<b>36,1%</b>
<b>INVESTISSEMENT</b> du budget annexe chauffage urbain			
<b>Dépenses d'investissement:</b>			
Dépenses d'équipement	5 066 280	9 678 321	91,0%
Remboursement du capital des emprunts	1 242 328	1 300 000	4,6%
Reports n-1	2 436 668	5 159 374	111,7%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>8 745 276</b>	<b>16 137 695</b>	<b>84,5%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Autres recettes d'investissement	0	31 813	
Recours à l'emprunt	5 066 280	9 391 067	85,4%
Résultats n-1	915 231	791 725	-13,5%
Autofinancement	1 242 328	901 653	-27,4%
Reports n-1	1 521 437	5 021 437	230,0%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>8 745 276</b>	<b>16 137 695</b>	<b>84,5%</b>
<b>Total des dépenses (BP + reports)</b>		<b>18 733 662</b>	
<b>BUDGET REEL propositions nouvelles (hors autofinancement et reports n-1)</b>		<b>12 672 635</b>	

La Communauté Urbaine exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou froid urbains ». S'agissant d'un service industriel et commercial, la gestion de cette compétence fait l'objet d'un budget annexe autonome financièrement. Ce dernier étant assujéti à la TVA, ses dépenses et recettes sont budgétisées hors taxes.

**Les dépenses du budget Chauffage Urbain représentent 12,7 M€ (hors autofinancement et mouvements de reprise), dont :**

- 1,7 M€ en fonctionnement
- 11 M€ en investissement.

L'épargne brute représente 0,9 M€.

Le Budget primitif 2024 intègre les mouvements de reprise de la gestion de l'exercice 2023 intégrant :

- un résultat de fonctionnement positif de 3 M€,
- des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement avec respectivement 5,2 M€ et 5 M€.

- un résultat d'investissement positif de 0,8 M€ qui permet de couvrir intégralement le besoin de financement des restes à réaliser 2023.

#### a) Le fonctionnement

La production et la gestion de chaleur étant en affermage, l'essentiel des dépenses d'exploitation se retrouve dans la comptabilité du délégataire.

##### ➤ EN DEPENSES (1,7 M€) :

**Les charges de personnel** s'élèvent à 0,2 M€ et augmentent du fait du renforcement décidé en 2023 des effectifs lié à l'extension du réseau de chaleur.

**Les dépenses de fonctionnement courantes** sont estimées à 0,2 M€. Elles comprennent notamment les charges liées aux contrats de prestations de services, des frais d'études et de communication, ainsi que la contribution aux charges du budget principal.

**Le remboursement des intérêts de la dette** est prévu à 1,3 M€ en 2024, en forte hausse (+ 0,7 M€). Cette augmentation s'explique par la mobilisation d'emprunt effectuée en 2023 (6,5 M€), ainsi que par les prévisions pour les emprunts à venir en 2024. Le taux du livret A, index utilisé pour de nombreux emprunts du budget annexe, devrait rester stable en 2024 (3%).

##### ➤ EN RECETTES (5,9 M€ soit 2,9 M€ hors reprise de résultat) :

**Les recettes attendues de fonctionnement** correspondent à la redevance versée par le fermier (1,6 M€), à la facturation des frais de raccordement (1,2 M€) et à l'encaissement de loyer et redevance de cogénération (0,1 M€).

A noter que la hausse très élevée des recettes de frais de raccordement (+ 1,1 M€) résulte de la forte extension du réseau.

#### b) L'investissement

##### ➤ EN DEPENSES (16,1 M€ soit 11 M€ en propositions nouvelles hors reports) :

**Les dépenses d'équipement** (9,7 M€) se concentrent principalement sur les travaux de sécurisation et de développement du réseau et sur les travaux de mise en conformité des installations.

Les dépenses d'investissement connaissent une très nette augmentation de BP à BP (+ 7,4 M€, en passant de 8,7 M€ en 2023 à 16,1 M€ en 2024).

Cette forte hausse s'explique, d'une part, par un montant de report élevé, s'agissant des engagements pris en 2023 qui vont être payés en 2024, et d'autre part, avec la montée en charge importante des travaux, liée notamment au **développement du réseau (+ 3,5 M€ par rapport au BP 2023)** : secteur ZAC Lafayette et poursuite de l'opération d'extension du réseau Ouest entre la chaufferie de Planoise et le lycée Haag et le quartier de la Grette).

**Le remboursement du capital de la dette** est prévu à hauteur de 1,3 M€. L'encours de dette au 01/01/2024 est de 21,5 M€.

##### ➤ EN RECETTES (16,1 M€ soit 9,4 M€ hors autofinancement et mouvement de reprise) :

Hors autofinancement, reports et reprise des résultats, **les recettes d'investissement** reposent quasi intégralement sur le **recours à l'emprunt estimé à 9,4 M€, en forte hausse en lien avec la**



montée en puissance des opérations d'extension du réseau. Les subventions attendues seront inscrites lors de leur notification.

A noter qu'une subvention de l'ADEME a été récemment notifiée concernant les travaux d'extension du réseau mais compte tenu de l'incertitude sur la date de versement du premier acompte, elle fera l'objet d'une inscription ultérieure en décision modificative avec, en parallèle, une réduction du recours à l'emprunt.

## 5. Les Budgets annexes des Zones d'Activités Economiques

### 5.1 Budget annexe du Noret

<b>BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET (opérations réelles)</b>			
	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>% évolution 2024/2023</b>
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Zone du Noret</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Etudes et travaux	121 462	0	-100,0%
Terrains	84 164	20 600	-75,5%
Autres frais	6 275	0	-100,0%
Autofinancement	-147 317	89 010	160,4%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>64 584</b>	<b>109 610</b>	<b>69,7%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Ventes	64 584	109 610	69,7%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>64 584</b>	<b>109 610</b>	<b>69,7%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Zone du Noret</b>			
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Remboursement Avances au budget principal	-	121 893	-
Dépôts et cautionnements	26 096	36 102	38,3%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>26 096</b>	<b>157 995</b>	<b>505,4%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Résultat N-1	64 540	49 275	-23,7%
Avances du budget principal	99 169	0	-100,0%
Dépôts et cautionnements	9 704	19 710	103,1%
Autofinancement	-147 317	89 010	160,4%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>26 096</b>	<b>157 995</b>	<b>505,4%</b>
<b>TOTAL Fonctionnement + Investissement</b>		<b>267 605</b>	
<b>TOTAL BUDGET REEL (hors épargne brute et reprise anticipée des résultats)</b>		<b>178 595</b>	

Le budget annexe d'aménagement de la zone du Noret intègre les opérations de zones Noret 1 et 2.

En 2024, les frais d'études, terrains et travaux (21 K€) seront financés par des ventes (estimées à 110 K€).

En investissement, sont également inscrits des crédits dédiés aux cautionnements et dépôts de garantie (36 K€ en dépenses, 20 K€ en recettes).

Aucune avance du budget principal n'est nécessaire.

## 5.2. Le Budget annexe Aménagement de la zone nord des Portes de Vesoul

BUDGET ANNEXE ZONE NORD DES PORTES DE VESOUL (opérations réelles)			
	BP 2023	BP 2024	% évolution 2024/2023
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe zone nord des Portes de Vesoul</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Etudes, travaux	41 600	0	-100,0%
Autres frais	1 500	0	-100,0%
Reversement de l'excédent du budget annexe au budget principal	106 579	79 058	-25,8%
Autofinancement	160 374	0	-100,0%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>310 053</b>	<b>79 058</b>	<b>-74,5%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Ventes	310 053	0	-100,0%
Résultat N-1	-	79 058	-
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>310 053</b>	<b>79 058</b>	<b>-74,5%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe zone nord des Portes de Vesoul</b>			
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Remboursement Avances au budget principal	160 374	160 374	0,0%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>160 374</b>	<b>160 374</b>	<b>0,0%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Résultat N-1	0	160 374	-
Autofinancement	160 374	0	-100,0%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>160 374</b>	<b>160 374</b>	<b>0,0%</b>
<b>TOTAL Fonctionnement + Investissement</b>		<b>239 432</b>	
<b>TOTAL BUDGET REEL (hors épargne brute)</b>		<b>239 432</b>	

Le budget en dépenses de cette zone d'activité (principalement des travaux) se réalise conformément au plan de financement de la zone révisé lors du Conseil communautaire du 15 novembre 2018.

En 2023, la vente au Centre de Conservation et d'Etudes s'est concrétisée. Le budget 2024 prévoit uniquement les écritures de clôture du budget annexe qui intègrent le remboursement des avances consenties par le budget principal (160 K€) et le reversement de l'excédent (79 K€).

### 5.3. Le Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest

BUDGET ANNEXE AIBO (opérations réelles)			
	BP 2023	BP 2024	% évolution 2024/2023
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe AIBO</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Etudes, travaux	1 278 599	134 000	-89,5%
Terrains	20 115	82 500	310,1%
Autres dépenses	42 095	24 240	-42,4%
Autofinancement	8 663 178	8 663 178	0,0%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>10 003 987</b>	<b>8 903 918</b>	<b>-11,0%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Ventes	421 178	195 050	-53,7%
Résultat N-1	12 628 189	11 966 543	-5,2%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>13 049 367</b>	<b>12 161 593</b>	<b>-6,8%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe AIBO</b>			
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Dépôts et cautionnement	298 091	277 916	-6,8%
Résultat N-1	8 408 431	8 193 084	-2,6%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>8 706 522</b>	<b>8 471 000</b>	<b>-2,7%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Dépôts et cautionnement	43 344	31 200	-28,0%
Autofinancement	8 663 178	8 663 178	0,0%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>8 706 522</b>	<b>8 694 378</b>	<b>-0,1%</b>
<b>TOTAL Fonctionnement + Investissement</b>		<b>17 374 918</b>	
<b>TOTAL BUDGET REEL (hors épargne brute et reprise anticipée du résultat)</b>		<b>518 656</b>	

Depuis le 1er janvier 2017, le Grand Besançon s'est substitué au SMAIBO dans tous ses actes, droits et obligations. Le budget annexe « AIBO » a repris la totalité de l'actif et du passif du SMAIBO, notamment l'intégralité de son patrimoine. Ce budget permet l'aménagement et la commercialisation des ZAE de l'Echange, Vaux-les-Prés/Chemaudin, Serre-les-Sapins, Dannemarie/Chemaudin, Pouilley-les-Vignes...

**En 2024, des travaux, études et frais annexes à l'aménagement des zones sont inscrits pour 0,2 M€ en fonctionnement.**

En investissement, sont inscrits les crédits dédiés aux cautionnements et dépôts de garantie (278 K€ en dépenses et 31 K€ en recettes).

Les dépenses sont financées par des ventes de terrains aménagés (0,2 M€) et par la reprise anticipée des résultats au BP 2024 (environ 3,8 M€ nets).

#### 5.4. Le Budget annexe Autres ZAE

BUDGET ANNEXE Autres ZAE (opérations réelles)			
	BP 2023	BP 2024	% évolution 2024/2023
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Autres ZAE</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Etudes , travaux et entretiens	1 498 220	297 843	-80,1%
Autres frais	87 900	8 100	-90,8%
Terrains	411 149	715 210	74,0%
Autofinancement	-938 581	-242 570	74,2%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 058 688</b>	<b>778 583</b>	<b>-26,5%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Ventes	1 058 688	738 000	-30,3%
Autres recettes	0	40 583	
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 058 688</b>	<b>778 583</b>	<b>-26,5%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Autres ZAE</b>			
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Dépôts et cautionnement	139 720	47 400	-66,1%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>139 720</b>	<b>47 400</b>	<b>-66,1%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Dépôts et cautionnement	139 720	47 400	-66,1%
Avances du Budget principal	938 581	242 570	-74,2%
Autofinancement	-938 581	-242 570	74,2%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>139 720</b>	<b>47 400</b>	<b>-66,1%</b>
<b>TOTAL Fonctionnement + Investissement</b>		<b>825 983</b>	
<b>TOTAL BUDGET REEL (hors épargne brute)</b>		<b>1 068 553</b>	

Ce budget annexe a été créé au 1er janvier 2017 pour les extensions, créations et commercialisation de Zones d'Activités Economiques (ZAE).

**Des crédits de fonctionnement sont proposés à hauteur de 1 M€ pour les acquisitions, travaux et frais annexes** à l'aménagement des ZAE de Besançon M. Brès, les ZAE de Fontain, Boussières, Gennes, Franois-Besançon, Pouilley-Pelousey, Saône Cheneau Blond, Champs Pusy à Pelousey, à Ecole Valentin et à Saint-Vit.

Le budget sera financé par les cessions (0,8 M€) et équilibré par une avance remboursable du budget principal (0,2 M€).

Conformément à la délibération prise en novembre 2017 dans le but de garantir le respect des dispositions du permis de construire, la bonne exécution des travaux d'aménagements paysagers d'une parcelle et l'absence de dépôt de matériel et matériaux à l'extérieur d'un bâtiment, il a été mis en place sur les ZAE du Grand Besançon un système de dépôt de garantie. A ce titre, 47 K€ ont été inscrits en dépenses et recettes d'investissement.

\*\*\*\*\*

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le Budget Primitif 2024, budget principal et budgets annexes, par chapitre conformément aux balances ci-annexées, aux annexes 1 à 5 et aux documents comptables joints et de reprendre les résultats de l'exercice précédent pour les Budgets annexes Transports, Déchets, Zone du Noret, Zone Nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Eau, Assainissement, et Chauffage Urbain ;
- autorise Madame la Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits du chapitre des charges de personnel) et ce, dans la limite maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;
- confirme au titre de l'exercice 2024 la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal ;
- autorise la constitution d'une provision de droit commun de 15 K€ au titre des indemnités de Compte Epargne Temps ;
- autorise la constitution d'une provision de droit commun de 1,3 M€ dans l'attente du jugement en appel pour le contentieux relatif au partage de la taxe d'aménagement ;
- autorise Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions pour le Conservatoire à Rayonnement Régional auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté (510 K€), de l'Etat-DRAC (140 K€), et du Département du Doubs (40 K€) ;
- attribue les subventions détaillées en annexe B8 du document comptable pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues à l'article 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 96

Contre : 0

Abstentions\* : 10

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Mme Françoise PRESSE  
Conseillère Communautaire Déléguée

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon

## Annexe 1 - Répartition par chapitre

BUDGET PRINCIPAL						
		Fonctionnement		Investissement		
		Chapitre	BP 2024	Chapitre	BP 2024	
<b>Dépenses</b>	<b>opérations réelles</b>	011 Charges à caractère général	24 013 866,00	10 Dotations, Fonds divers et réserves	2 500 000,00	
		012 Charges de personnel et frais assimilés	52 465 833,00	16 Emprunts et dettes assimilées	924 000,00	
		014 Atténuations de produits	14 104 288,00	20 Immobilisations incorporelles	5 731 647,00	
		65 Autres charges de gestion courante	33 523 338,00	204 Subventions d'équipements versées	8 216 996,00	
		66 Charges financières	357 222,00	21 Immobilisations corporelles	30 120 229,86	
		67 Charges spécifiques	40 000,00	23 Immobilisations en cours	12 648 480,14	
		68 Dotations aux provisions	1 325 141,00	26 Participations et créances rattachées à des participations	150 000,00	
				27 Autres immobilisations financières	504 570,00	
				45811 OP/MANDAT CAMPUS IS IFC	3 500 000,00	
				45812 OP/MANDAT CAMPUS LEARNING CENTER	409 638,00	
			45813 OP/MANDAT CAMPUS AREA SPORT	104 486,00		
			45814 OP/MANDAT CAMPUS REHABILITATION ESPACES PUBLICS	2 957 614,00		
			45815 OP/MANDAT CAMPUS MISE A NIV BATS DROIT	1 200 607,00		
			45817 OP/MANDAT CAMPUS MISE A NIV BATS METROLOGIE	3 000 000,00		
			<b>Total opérations réelles</b>	<b>125 829 688,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>71 968 268,00</b>
	<b>opérations d'ordre</b>	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	12 985 888,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	10 896 004,00	
		023 Virement à la section d'investissement	16 107 163,00			
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>29 093 051,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>10 896 004,00</b>	
	<b>TOTAL</b>		<b>154 922 739,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>82 864 272,00</b>	
<b>Recettes</b>	<b>opérations réelles</b>	70 Produits des services	11 514 922,00	024 Produits des cessions des immobilisations	68 000,00	
		73 Impôts et taxes	68 843 809,00	10 Dotations Fonds divers Reserves	8 570 000,00	
		731 Impositions directes	35 386 858,00	13 Subventions d'investissement	25 172 534,00	
		74 Dotations, subventions et participations	26 263 014,00	16 Emprunts et dettes assimilées	11 161 056,00	
		75 Autres produits de gestion courante	1 346 132,00	23 Immobilisations en cours	392 518,00	
		76 Produits financiers	32 000,00	27 Autres immobilisations financières	284 266,00	
		013 Atténuations de charges	640 000,00	45821 OP/MANDAT CAMPUS IS IFC	1 880 275,00	
				45822 OP/MANDAT CAMPUS LEARNING CENTER	603 893,00	
				45823 OP/MANDAT CAMPUS AREA SPORT	302 010,00	
				45824 OP/MANDAT CAMPUS REHABILITATION ESPACES PUBLICS	2 913 737,00	
			45825 OP/MANDAT CAMPUS MISE A NIV BATS DROIT	1 350 775,00		
			45827 OP/MANDAT CAMPUS MISE A NIV BAT METROLOGIE	1 072 157,00		
			<b>Total opérations réelles</b>	<b>144 026 735,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>53 771 221,00</b>
		<b>opérations d'ordre</b>	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	10 896 004,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	12 985 888,00
			<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>10 896 004,00</b>	021 Virement de la section de fonctionnement	16 107 163,00
	<b>TOTAL</b>		<b>154 922 739,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>82 864 272,00</b>	

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (en HT) hors RAR					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2024	Chapitre	BP 2024
Dépenses	opérations réelles	011 Charges à caractère général	55 228 278,00	16 Emprunts et dettes assimilées	7 231 924,00
		012 Charges de personnel	698 873,00	20 Immobilisations incorporelles	145 000,00
		65 Autres charges de gestion courante	11 500,00	21 Immobilisations corporelles	5 884 844,00
		66 Charges financières	3 464 586,00	23 Immobilisations en cours	5 594 000,00
		67 Charges exceptionnelles	4 550 693,00		
		014 Atténuations de produits	50 000,00	001 Déficit antérieur reporté	2 045 500,67
		022 Dépenses imprévues	1 000 000,00	020 Dépenses imprévues	500 000,00
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>65 003 930,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>21 401 268,67</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	13 653 463,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	2 687 242,00
		023 Virement à la section d'investissement	7 214 120,03		
<b>Total opérations d'ordre</b>		<b>20 867 583,03</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>2 687 242,00</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>85 871 513,03</b>	<b>TOTAL</b>	<b>24 088 510,67</b>	
Recettes	opérations réelles	002 Excédent antérieur reporté	11 563 770,03	10 Dotation fonds divers réserves	6 161 438,61
		70 Produits des services	11 641 689,00	13 Subventions d'investissement reçues	164 610,00
		73 Impôts et taxes	39 833 767,00	16 Emprunts et dettes assimilées	1 010 816,97
		74 Dotations, subventions et participations	19 916 733,00		
		75 Autres produits de gestion courante	228 312,00		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>83 184 271,03</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>7 336 865,58</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	2 687 242,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	13 653 463,00
				021 Virement de la section fonctionnement	7 214 120,03
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>2 687 242,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>20 867 583,03</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>85 871 513,03</b>	<b>TOTAL</b>	<b>28 204 448,61</b>

BUDGET ANNEXE DECHETS (en HT) hors RAR					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2024	Chapitre	BP 2024
Dépenses	opérations réelles	011 Charges à caractère général	15 786 358,00	20 Immobilisations incorporelles	3 000,00
		012 Charges de personnel	9 957 000,00	21 Immobilisations corporelles	2 070 000,00
		65 Autres charges de gestion courante	67 000,00	020 Dépenses imprévues	1 000,00
		66 Charges financières	5 000,00		
		67 Charges exceptionnelles	96 500,00		
		022 Dépenses imprévues	935 419,95		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>26 847 277,95</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>2 074 000,00</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	1 184 000,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	45 858,00
023 Virement à la section d'investissement		1 000,00			
<b>Total opérations d'ordre</b>		<b>1 185 000,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>45 858,00</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>28 032 277,95</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 119 858,00</b>	
Recettes	opérations réelles	002 Excédent antérieur reporté	934 419,95	001 Excédent antérieur reporté	1 276 835,10
		70 Produits des services	23 987 000,00	10 Dotations fds divers réserves	175 125,73
		74 Dotations, subvention et participations	2 960 000,00	16 Emprunts	934 858,00
		75 Autres produits de gestion courante	71 000,00		
		77 Produits exceptionnels	4 000,00		
		013 Atténuations de charges	30 000,00		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>27 986 419,95</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>2 386 818,83</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	45 858,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	1 184 000,00
				021 Virement de la section de fonctionnement	1 000,00
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>45 858,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>1 185 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>28 032 277,95</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 571 818,83</b>	



BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET (en HT)					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2024	Chapitre	BP 2024
Dépenses	opérations réelles	011 Charges à caractère général	20 600,00	16 Emprunts et dettes assimilées	157 995,25
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>20 600,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>157 995,25</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 610,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 600,00
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>109 610,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>20 600,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>130 210,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>178 595,25</b>	
Recettes	opérations réelles	70 Produits de services	109 610,00	001 Excédent antérieur reporté	49 275,25
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>109 610,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>68 985,25</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 600,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 610,00
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>20 600,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>109 610,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>130 210,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>178 595,25</b>	

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT PORTES DE VESOUL (en HT)					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2024	Chapitre	BP 2024
Dépenses	opérations réelles	65 Autres charges de gestion courante	79 058,14	16 Emprunts et dettes assimilées	160 373,89
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>79 058,14</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>160 373,89</b>
	opérations d'ordre	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>79 058,14</b>	<b>TOTAL</b>	<b>160 373,89</b>	
Recettes	opérations réelles	002 Excédent antérieur reporté	79 058,14	001 Excédent antérieur reporté	160 373,89
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>79 058,14</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>160 373,89</b>
	opérations d'ordre	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>79 058,14</b>	<b>TOTAL</b>	<b>160 373,89</b>	

BUDGET ANNEXE AIBO (en HT)					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2024	Chapitre	BP 2024
Dépenses	opérations réelles	011 Charges à caractère général	240 740,00	001 déficit antérieur reporté	8 193 084,00
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>240 740,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>8 471 000,00</b>
	opérations d'ordre	042 Opération d'ordre de transfert entre sections	8 201 800,00	040 Opération d'ordre de transfert entre sections	8 442 540,00
		023 Virement à la section d'investissement	8 680 540,00	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>8 442 540,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>17 123 080,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 913 540,00</b>	
Recettes	opérations réelles	70 Produits de services	195 050,00	16 Emprunts et dettes assimilées	31 200,00
		002 Excédent antérieur reporté	11 966 543,21	<b>Total opérations réelles</b>	<b>31 200,00</b>
	opérations d'ordre	042 Opération d'ordre de transfert entre sections	8 442 540,00	040 Opération d'ordre de transfert entre sections	8 201 800,00
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>8 442 540,00</b>	021 Virement de la section de fonctionnement	8 680 540,00
<b>TOTAL</b>		<b>20 604 133,21</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 913 540,00</b>	

BUDGET ANNEXE AUTRES ZAE (en HT)					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2024	Chapitre	BP 2024
Dépenses	opérations réelles	011 Charges à caractère général	1 021 153,00	16 Emprunts et dettes assimilées	47 400,00
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>1 021 153,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>47 400,00</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	778 583,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 021 153,00
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>778 583,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>1 021 153,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 799 736,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 068 553,00</b>
Recettes	opérations réelles	70 Produits de services	738 000,00	16 Emprunts et dettes assimilées	289 970,00
		75 Autres produits de gestion courante	40 583,00		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>778 583,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>289 970,00</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 021 153,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	778 583,00
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>1 021 153,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>778 583,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 799 736,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 068 553,00</b>

BUDGET ANNEXE EAU (en HT) hors RAR					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2024	Chapitre	BP 2024
Dépenses	opérations réelles	011 Charges à caractère général	3 785 866,00	16 Emprunts et dettes assimilées	512 953,00
		012 Charges de personnel	3 635 000,00	20 Immobilisations incorporelles	307 000,00
		014 Atténuations de produits	4 022 000,00	21 Immobilisations corporelles	9 096 385,00
		65 Autres charges de gestion courante	34 000,00	23 Immobilisations en cours	505 000,00
		66 Charges financières	191 824,00		
		67 Charges exceptionnelles	75 504,00	001 Déficit reporté	1 421 780,44
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>11 744 194,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>11 843 118,44</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	4 486 750,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	1 095 512,00
		023 Virement à la section d'investissement	839 038,00		
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>5 325 788,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>1 095 512,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>17 069 982,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>12 938 630,44</b>
Recettes	opérations réelles	002 Résultat antérieur reporté	4 663 391,88		
		70 Produits des services	15 358 010,00	10 Dotations, fonds divers et réserves	2 807 720,68
		75 Autres produits de gestion courante	30 000,00	13 Subventions d'investissement reçues	1 895 000,00
		77 Produits exceptionnels	7 000,00	16 Emprunts et dettes assimilées	4 296 062,00
		013 Atténuations de charges	5 000,00		
	<b>Total opérations réelles</b>	<b>20 063 401,88</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>8 998 782,68</b>	
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	1 095 512,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	4 486 750,00
				021 Virement de la section de fonctionnement	839 038,00
<b>Total opérations d'ordre</b>		<b>1 095 512,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>5 325 788,00</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>21 158 913,88</b>		<b>TOTAL</b>	<b>14 324 570,68</b>

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (en HT) hors RAR					
	Fonctionnement		Investissement		
	Chapitre	BP 2024	Chapitre	BP 2024	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges à caractère général	7 929 134,00		
		012 Charges de personnel	4 500 000,00	16 Emprunts et dettes assimilées	2 165 710,00
		65 Autres charges de gestion courante	29 000,00	20 Immobilisations incorporelles	747 000,00
		66 Charges financières	389 617,00	21 Immobilisations corporelles	6 298 000,00
		67 Charges exceptionnelles	100 689,00	23 Immobilisations en cours	1 865 000,00
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>12 948 440,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>11 075 710,00</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	6 795 535,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	1 692 502,00
		023 Virement à la section d'investissement	561 811,00		
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>7 357 346,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>1 692 502,00</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>20 305 786,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 768 212,00</b>
Recettes	opérations réelles	002 Résultat antérieur reporté	6 379 425,26	001 Excédent reporté	2 717 945,79
		70 Produits des services	17 921 766,00	13 Subventions d'investissement reçues	2 080 000,00
		74 Dotations, subvention et participations	364 800,00	16 Emprunts et dettes assimilées	3 066 880,82
		77 Produits exceptionnels	8 000,00		
		013 Atténuations de charges	5 000,00		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>24 678 991,26</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>7 864 826,61</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	1 692 502,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	6 795 535,00
				021 Virement de la section de fonctionnement	561 811,00
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>1 692 502,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>7 357 346,00</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>26 371 493,26</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 222 172,61</b>

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN (en HT) hors RAR					
	Fonctionnement		Investissement		
	Chapitre	BP 2024	Chapitre	BP 2024	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges à caractère général	229 575,00	16 Emprunts et dettes assimilées	1 300 000,00
		012 Charges de personnel	198 576,00	20 Immobilisations incorporelles	10 000,00
		65 Autres charges de gestion courante	100,00	21 Immobilisations corporelles	627 250,00
		66 Charges financières	1 265 063,00	23 Immobilisations en cours	9 041 071,00
		67 Charges exceptionnelles	1 000,00		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>1 694 314,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>10 978 321,00</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	1 281 092,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	379 439,00
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>1 281 092,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>379 439,00</b>
		<b>TOTAL</b>		<b>2 975 406,00</b>	<b>TOTAL 11 357 760,00</b>
	Recettes	opérations réelles	002 Résultat antérieur reporté	2 955 125,80	001 Résultat antérieur reporté
70 Produits des services			1 355 510,00	13 Subventions d'investissement	31 813,00
75 Autres produits de gestion courante			1 560 000,00	16 Emprunts et dettes assimilées	9 391 067,35
<b>Total opérations réelles</b>			<b>5 870 635,80</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>10 214 605,44</b>
opérations d'ordre		042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	379 439,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	1 281 092,00
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>379 439,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>1 281 092,00</b>
		<b>TOTAL</b>		<b>6 250 074,80</b>	<b>TOTAL 11 495 697,44</b>

BUDGETS CONSOLIDES BP 2024					
	Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement + Investissement
Dépenses	Total opérations réelles	245 429 395,09	Total opérations réelles	138 177 455,25	383 606 850,34
	Total opérations d'ordre	82 880 393,03	Total opérations d'ordre	26 280 850,00	109 161 243,03
	<b>TOTAL</b>	<b>328 309 788,12</b>	<b>TOTAL</b>	<b>164 458 305,25</b>	<b>492 768 093,37</b>
Recettes	Total opérations réelles	318 939 299,27	Total opérations réelles	91 123 649,28	410 062 948,55
	Total opérations d'ordre	26 280 850,00	Total opérations d'ordre	82 880 393,03	109 161 243,03
	<b>TOTAL</b>	<b>345 220 149,27</b>	<b>TOTAL</b>	<b>174 004 042,31</b>	<b>519 224 191,58</b>

**Annexe 2 - Les ratios financiers du budget principal**

<b>Ratios obligatoires (Budget principal)</b>		<b>GBM</b>
		<b>BP 2024</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	622 €
2	Recettes réelles de fonctionnement/population	711 €
3	Dépenses d'équipement brut/population	295 €
<i>Soit 335 € avec les subventions d'équipements et opérations sous mandat</i>		
4	Encours de dette/population	52 €
5	DGF/population	91 €
6	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	41,7%
7	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	88,0%
8	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	41,4%
<i>Soit 47,1% avec les subventions d'équipements et opérations sous mandat</i>		
9	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	7,4%
10	Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	12,6%

Budget annexe Transports

**Etat de reprise anticipée des résultats 2023 au BP 2024**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Résultats prévisionnels de l'exercice 2023	Résultats prévisionnels de clôture 2023	Solde Restes à Réaliser	Affectation en réserve prévisionnelle (1068)	Prévision d'affectation des résultats au BP 2024
Investissement	2 092 861,31	- 4 138 361,98	- 2 045 500,67	- 4 115 937,94	6 161 438,61	2 045 500,67
Fonctionnement	12 759 863,15	4 965 345,49	17 725 208,64			11 563 770,03
<b>TOTAL</b>	<b>14 852 724,46</b>	<b>826 983,51</b>	<b>15 679 707,97</b>	<b>- 4 115 937,94</b>	<b>6 161 438,61</b>	<b>002</b>

La Présidente de GBM  
le **5 MARS 2024**

Par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,

**Gabriel BAULIEU**

Le Comptable Public

le **8/3/24**

Le Comptable Public  
Service de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
Thierry COLLANIC

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - EXECUTION DU BUDGET 2023

RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
Dépenses	Recettes	Solde (B)*	
4 701 901,94	585 964,00	-4 115 937,94	11 563 770,03
			17 725 208,64
4 701 901,94	585 964,00	-4 115 937,94	-6 161 438,61

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
002	Résultat de fonctionnement reporté	12 759 863,15	12 759 863,15	/
013	Atténuations de charges		9 003,75	/
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 667 269,00	2 667 265,65	/
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			/
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	12 371 917,00	12 327 600,21	/
73	Impôts et taxes	37 694 375,00	38 139 029,44	/
74	Dotations et participations	19 504 083,00	19 301 374,59	/
75	Autres produits de gestion courante	3 799 779,00	3 799 757,84	/
76	Produits financiers			/
77	Produits exceptionnels	125 000,00	162 055,12	/
<b>TOTAL</b>		<b>88 922 286,15</b>	<b>89 165 949,75</b>	/

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'exécution N-1	2 092 861,31	2 092 861,31	
021	Virement de la section de fonctionnement	7 949 516,75		/
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 916 836,25	13 916 830,46	/
041	Opérations patrimoniales	26 338,00	26 338,00	/
10	Dotations, fonds divers et réserves	63 403,47	63 403,47	/
13	Subventions d'investissement	897 501,00	539 173,62	585 964,00
16	Emprunts et dettes assimilées			/
20	Immobilisations incorporelles			/
21	Immobilisations corporelles		5 446,21	/
23	Immobilisations en cours			/
27	Autres immobilisations financières			/
<b>TOTAL</b>		<b>24 946 456,78</b>	<b>16 644 053,07</b>	<b>585 964,00</b>

Etabli le **- 5 MARS 2024**  
La Présidente de GBM

Certifié exact  
Besançon le **8/3/24**  
Le Chef de Service Comptable,

Le Comptable Public  
Service de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
Thierry COLLANGE

Par déléation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,

**Gabriel BAULIEU**

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - EXECUTION DU BUDGET 2023

	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>90 130 294,85</b>	<b>105 810 002,82</b>	<b>15 679 707,97</b>
Fonctionnement	71 440 741,11	76 406 086,60	4 965 345,49
Investissement	18 689 553,74	14 551 191,76	-4 138 361,98
002 Résultat reporté N-1		12 759 863,15	12 759 863,15
001 Solde d'investissement N-1		2 092 861,31	2 092 861,31

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
011	Charges à caractère général	55 742 119,00	53 377 024,67	/
012	Charges de personnel et frais assimilés	668 856,00	654 734,06	/
014	Atténuation de produits	50 000,00	32 926,29	/
022	Dépenses imprévues	1 400 000,15		/
023	Virement à la section d'investissement	7 949 516,75		/
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 916 836,25	13 916 830,46	/
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			/
65	Autres charges de gestion courante	11 500,00	8 502,00	/
66	Charges financières	3 375 841,00	3 323 590,63	/
67	Charges exceptionnelles	5 807 617,00	127 133,00	/
<b>TOTAL</b>		<b>88 922 286,15</b>	<b>71 440 741,11</b>	/

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'investissement N-1			
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00		/
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 667 269,00	2 667 265,65	/
041	Opérations patrimoniales	26 338,00	26 338,00	/
10	Dotations, fonds divers et réserves			/
13	Subventions d'investissement			/
16	Emprunts et dettes assimilées	7 231 924,00	7 198 424,00	/
20	Immobilisations incorporelles	680 086,74	519 995,32	/ 93 151,39
21	Immobilisations corporelles	8 153 286,04	3 284 753,43	/ 4 608 750,55
23	Immobilisations en cours	5 187 553,00	4 992 777,34	/
26	Part. et créances rattachées à des participations			/
27	Autres immobilisations financières			/
<b>TOTAL</b>		<b>24 946 456,78</b>	<b>18 689 553,74</b>	<b>4 701 901,94</b>

**Budget annexe Déchets**

**Etat de reprise anticipée des résultats 2023 au BP 2024**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Résultats prévisionnels de l'exercice 2023	Résultats prévisionnels de clôture 2023	Solde Restes à Réaliser	Affectation en réserve prévisionnelle (1068)	Prévision d'affectation des résultats au BP 2024
Investissement	1 244 776,75	32 058,35	1 276 835,10	-1 451 960,83	175 125,73	1 276 835,10
Fonctionnement	1 197 700,70	-88 155,02	1 109 545,68			934 419,95
<b>TOTAL</b>	<b>2 442 477,45</b>	<b>-56 096,67</b>	<b>2 386 380,78</b>	<b>-1 451 960,83</b>	<b>175 125,73</b>	<b>002</b>

La Présidente de GBM  
le **- 5 MARS 2024**

Le Comptable Public  
le **8/3/24**

Par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,

**Gabriel BAULIEU**

Le Comptable Public  
Service de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
SHERY COLLANGE



COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE DECHETS - EXECUTION DU BUDGET 2023

RESTES A REALISER				RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
Dépenses	Recettes	Solde (B)*		
2 981 960,83	1 530 000,00	-1 451 960,83		934 419,95
				1 109 545,68
2 981 960,83	1 530 000,00	-1 451 960,83		-175 125,73

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 197 700,70	1 197 700,70	
013	Atténuations de charges	30 000,00	42 464,94	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 000,00	45 857,35	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	24 070 000,00	23 219 858,35	
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	2 720 000,00	2 704 519,88	
75	Autres produits de gestion courante	60 000,00	54 435,74	
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	4 000,00	285 583,37	
<b>TOTAL</b>		<b>28 127 700,70</b>	<b>27 550 420,33</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'exécution N-1	1 244 776,75	1 244 776,75	
021	Virement de la section de fonctionnement	180 456,22		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 136 000,00	1 050 696,81	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	1 530 000,00		1 530 000,00
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>4 091 232,97</b>	<b>2 295 473,56</b>	<b>1 530 000,00</b>

- 5 MARS 2024

Etabli le  
La Présidente de GBM

Certifié exact  
Besançon le 8/3/24  
Le Chef de Service Comptable,

Par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,

Gabriel BAULIEU

Le Comptable Public  
Service de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
Amery COLLANGE

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE DECHETS - EXECUTION DU BUDGET 2023

	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>27 459 513,11</b>	<b>29 845 893,89</b>	<b>2 386 380,78</b>
Fonctionnement	26 440 874,65	26 352 719,63	-88 155,02
Investissement	1 018 638,46	1 050 696,81	32 058,35
002 Résultat reporté N-1		1 197 700,70	1 197 700,70
001 Solde d'investissement N-1		1 244 776,75	1 244 776,75

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
011	Charges à caractère général	16 143 500,00	15 954 750,05	/
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 577 000,00	9 298 843,30	/
014	Atténuation de produits			/
022	Dépenses imprévues	901 062,48		/
023	Virement à la section d'investissement	180 456,22		/
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 136 000,00	1 050 696,81	/
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			/
65	Autres charges de gestion courante	88 182,00	80 975,22	/
66	Charges financières	5 000,00		/
67	Charges exceptionnelles	96 500,00	55 609,27	/
<b>TOTAL</b>		<b>28 127 700,70</b>	<b>26 440 874,65</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'investissement N-1			
020	Dépenses imprévues	1 000,00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 000,00	45 857,35	/
041	Opérations patrimoniales			/
10	Dotations, fonds divers et réserves			/
13	Subventions d'investissement			/
16	Emprunts et dettes assimilées			/
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00		/
21	Immobilisations corporelles	4 041 232,97	972 781,11	2 981 960,83
23	Immobilisations en cours			/
26	Part. et créances rattachées à des participations			/
27	Autres immobilisations financières			/
<b>TOTAL</b>		<b>4 091 232,97</b>	<b>1 018 638,46</b>	<b>2 981 960,83</b>

**Budget annexe Chauffage Urbain**

**Etat de reprise anticipée des résultats 2023 au BP 2024**

	Résultats à la clôture de l'exercice 2022	Résultats prévisionnels de l'exercice 2023	Résultats prévisionnels de clôture 2023	Solde Restes à Réaliser	Affectation en réserve prévisionnelle (1068)	Prévision d'affectation des résultats au BP 2024
Investissement	182 058,30	609 666,79	791 725,09	-137 937,44	0,00	791 725,09
Fonctionnement	2 402 887,87	552 237,93	2 955 125,80			2 955 125,80
<b>TOTAL</b>	<b>2 584 946,17</b>	<b>1 161 904,72</b>	<b>3 746 850,89</b>	<b>-137 937,44</b>	<b>0,00</b>	<b>2 955 125,80</b>

La Présidente de GBM  
le - 5 MARS 2024

Par déléation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,

Gabriel BAULIEU

Le Comptable Public  
le 8/3/24

Le Comptable Public  
Service de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
Christy COLLANGE

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN - EXECUTION DU BUDGET 2023

RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
Dépenses	Recettes	Solde (B)*	
5 159 374,19	5 021 436,75	-137 937,44	3 608 913,45
			2 955 125,80
5 159 374,19	5 021 436,75	-137 937,44	653 787,65

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 402 887,87	2 402 887,87	
013	Atténuations de charges			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	380 713,00	378 166,29	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	301 690,00	302 192,83	
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante	1 610 329,00	1 786 892,02	
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		19 346,43	
<b>TOTAL</b>		<b>4 695 619,87</b>	<b>4 889 485,44</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'exécution N-1	182 058,30	182 058,30	
021	Virement de la section de fonctionnement	312 241,00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 310 800,00	1 278 939,02	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves	733 172,47	733 172,47	
13	Subventions d'investissement	21 436,75	31 812,50	21 436,75
16	Emprunts et dettes assimilées	11 566 280,00	6 500 000,00	5 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>14 125 988,52</b>	<b>8 725 982,29</b>	<b>5 021 436,75</b>

Etabli le **- 5 MARS 2024**  
La Présidente de GBM

Certifié exact  
Besançon le **8/3/24**  
Le Chef de Service Comptable,

Le Comptable Public  
Service de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
Thierry COLLINON

Par déléation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,

**Gabriel BAULIEU**

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN - EXECUTION DU BUDGET 2023

	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>9 868 616,84</b>	<b>13 615 467,73</b>	<b>3 746 850,89</b>
<b>Fonctionnement</b>	1 934 359,64	2 486 597,57	<b>552 237,93</b>
<b>Investissement</b>	7 934 257,20	8 543 923,99	<b>609 666,79</b>
<b>002 Résultat reporté N-1</b>		2 402 887,87	<b>2 402 887,87</b>
<b>001 Solde d'investissement N-1</b>		182 058,30	<b>182 058,30</b>

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
011	Charges à caractère général	177 650,00	133 042,11	/
012	Charges de personnel et frais assimilés	99 440,00	70 449,24	/
014	Atténuation de produits			/
022	Dépenses imprévues			/
023	Virement à la section d'investissement	312 241,00		/
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 310 800,00	1 278 939,02	/
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			/
65	Autres charges de gestion courante	110,00		/
66	Charges financières	526 765,00	451 539,27	/
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	390,00	/
<b>TOTAL</b>		<b>2 428 006,00</b>	<b>1 934 359,64</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'investissement N-1			
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	380 713,00	378 166,29	/
041	Opérations patrimoniales			/
10	Dotations, fonds divers et réserves			/
13	Subventions d'investissement			/
16	Emprunts et dettes assimilées	1 242 328,00	1 027 818,50	/
20	Immobilisations incorporelles	10 136,87		10 136,87
21	Immobilisations corporelles	1 255 400,76	163 297,87	276 850,04
23	Immobilisations en cours	11 237 409,89	6 364 974,54	4 872 387,28
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>14 125 988,52</b>	<b>7 934 257,20</b>	<b>5 159 374,19</b>

**Budget annexe Assainissement**

**Etat de reprise anticipée des résultats 2023 au BP 2024**

	Résultats à la clôture de l'exercice 2022	Résultats prévisionnels de l'exercice 2023	Résultats prévisionnels de clôture 2023	Solde Restes à Réaliser	Affectation en réserve prévisionnelle (1068)	Prévision d'affectation des résultats au BP 2024
Investissement	2 737 123,36	-19 177,57	2 717 945,79	-2 453 960,61	0,00	2 717 945,79 001
Fonctionnement	4 398 004,45	1 981 420,81	6 379 425,26			6 379 425,26 002
<b>TOTAL</b>	<b>7 135 127,81</b>	<b>1 962 243,24</b>	<b>9 097 371,05</b>	<b>-2 453 960,61</b>	<b>0,00</b>	

La Présidente de GBM  
le

**- 5 MARS 2024**

Par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,

Gabriel BAULIEU

Le Comptable Public

le 8/3/24

  
Le Comptable Public  
Service de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
Thierry COLLANGE

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXECUTION DU BUDGET 2023

RESTES A REALISER				RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
Dépenses	Recettes	Solde (B)*		
4 405 322,61	1 951 362,00	-2 453 960,61		6 643 410,44
				6 379 425,26
4 405 322,61	1 951 362,00	-2 453 960,61		263 985,18

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 398 004,45	4 398 004,45	/
013	Atténuations de charges	5 000,00	5 663,21	/
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 632 078,00	1 617 727,45	/
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			/
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	15 606 257,00	17 196 081,91	/
73	Impôts et taxes			/
74	Dotations et participations	594 000,00	441 942,02	/
75	Autres produits de gestion courante		660,65	/
76	Produits financiers			/
77	Produits exceptionnels	8 000,00	171 913,83	/
<b>TOTAL</b>		<b>22 243 339,45</b>	<b>23 831 993,52</b>	/

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'exécution N-1	2 737 123,36	2 737 123,36	
021	Virement de la section de fonctionnement			/
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 513 588,00	6 510 535,16	/
041	Opérations patrimoniales			/
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 238 359,33	1 238 359,33	/
13	Subventions d'investissement	4 843 908,00	2 399 023,91	1 951 362,00
16	Emprunts et dettes assimilées	908 970,00		/
20	Immobilisations incorporelles			/
21	Immobilisations corporelles		7 278,85	/
23	Immobilisations en cours		268 455,71	/
27	Autres immobilisations financières			/
<b>TOTAL</b>		<b>16 241 948,69</b>	<b>13 160 776,32</b>	<b>1 951 362,00</b>

- 5 MARS 2024

Etabli le  
La Présidente de GBM

Certifié exact  
Besançon le 8/3/24  
Le Chef de Service Comptable,

Par déléation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,

Gabriel BAULIEU

Le Comptable Public  
Service Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
Thierry COLLANGE

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXECUTION DU BUDGET 2023

	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>27 895 398,79</b>	<b>36 992 769,84</b>	<b>9 097 371,05</b>
Fonctionnement	17 452 568,26	19 433 989,07	1 981 420,81
Investissement	10 442 830,53	10 423 652,96	-19 177,57
002 Résultat reporté N-1		4 398 004,45	4 398 004,45
001 Solde d'investissement N-1		2 737 123,36	2 737 123,36

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
011	Charges à caractère général	7 581 748,00	6 415 612,19	/
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 001 000,00	3 997 066,13	/
014	Atténuation de produits			/
022	Dépenses imprévues			/
023	Virement à la section d'investissement			/
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 513 588,00	6 510 535,16	/
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			/
65	Autres charges de gestion courante	25 500,00	25 103,63	/
66	Charges financières	390 141,00	375 114,57	/
67	Charges exceptionnelles	147 705,00	129 136,58	/
<b>TOTAL</b>		<b>18 659 682,00</b>	<b>17 452 568,26</b>	/

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'investissement N-1			
020	Dépenses imprévues			/
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 632 078,00	1 617 727,45	/
041	Opérations patrimoniales			/
10	Dotations, fonds divers et réserves			/
13	Subventions d'investissement			/
16	Emprunts et dettes assimilées	2 097 322,00	2 075 480,48	/
20	Immobilisations incorporelles	594 033,58	236 213,46	/
21	Immobilisations corporelles	6 928 286,16	4 184 643,64	250 146,83
23	Immobilisations en cours	4 990 228,95	2 328 765,50	2 167 367,83
26	Part. et créances rattachées à des participations			1 987 807,95
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>16 241 948,69</b>	<b>10 442 830,53</b>	<b>4 405 322,61</b>



**Budget annexe Eau**

**Etat de reprise anticipée des résultats 2023 au BP 2024**

	Résultats à la clôture de l'exercice 2022	Résultats prévisionnels de l'exercice 2023	Résultats prévisionnels de clôture 2023	Solde Restes à Réaliser	Affectation en réserve prévisionnelle (1068)	Prévision d'affectation des résultats au BP 2024
Investissement	2 004 028,60	-3 425 809,04	-1 421 780,44	-1 385 940,24	2 807 720,68	1 421 780,44 001
Fonctionnement	7 455 709,49	15 403,07	7 471 112,56			4 663 391,88 002
<b>TOTAL</b>	<b>9 459 738,09</b>	<b>-3 410 405,97</b>	<b>6 049 332,12</b>	<b>-1 385 940,24</b>	<b>2 807 720,68</b>	

La Présidente de GBM

le **- 5 MARS 2024**

Par délégation,

Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,

Gabriel BAULIEU

Le Comptable Public

le **8/3/24**

Le Comptable Public  
Service des Gestions Comptables  
du Grand Besançon  
Gabriel COLLAGE

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE EAU - EXECUTION DU BUDGET 2023

RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
Dépenses	Recettes	Solde (B)*	
2 229 028,24	843 088,00	-1 385 940,24	4 663 391,88
			7 471 112,56
2 229 028,24	843 088,00	-1 385 940,24	-2 807 720,68

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
002	Résultat de fonctionnement reporté	7 455 709,49	7 455 709,49	/
013	Atténuations de charges	5 000,00	2 699,48	/
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 055 336,00	1 055 303,85	/
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			/
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	14 526 367,00	14 462 479,34	/
73	Impôts et taxes			/
74	Dotations et participations			/
75	Autres produits de gestion courante	121 000,00	119 982,65	/
76	Produits financiers			/
77	Produits exceptionnels	10 000,00	100 292,41	/
<b>TOTAL</b>		<b>23 173 412,49</b>	<b>23 196 467,22</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'exécution N-1	2 004 028,60	2 004 028,60	
021	Virement de la section de fonctionnement	1 226 193,00		/
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 257 140,00	4 256 978,79	/
041	Opérations patrimoniales	1 023 227,00	1 023 224,46	/
10	Dotations, fonds divers et réserves	79 202,20	79 202,20	/
13	Subventions d'investissement	3 472 770,00	2 562 283,79	843 088,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 843 523,00		/
20	Immobilisations incorporelles			/
21	Immobilisations corporelles		566,56	/
23	Immobilisations en cours			/
27	Autres immobilisations financières			/
<b>TOTAL</b>		<b>13 906 083,80</b>	<b>9 926 284,40</b>	<b>843 088,00</b>

Etabli le **- 5 MARS 2024**  
La Présidente de GBM

Certifié exact  
Besançon le **8/3/24**  
Le Chef de Service Comptable,

Par déléation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon

**Gabriel BAULIEU**

Le Comptable Public  
Service de Gestion Comptable  
1<sup>er</sup> Grand-duc, Besançon  
Thierry COLLANGE

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE EAU - EXECUTION DU BUDGET 2023

	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>27 073 419,50</b>	<b>33 122 751,62</b>	<b>6 049 332,12</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>15 725 354,66</b>	<b>15 740 757,73</b>	<b>15 403,07</b>
<b>Investissement</b>	<b>11 348 064,84</b>	<b>7 922 255,80</b>	<b>-3 425 809,04</b>
<b>002 Résultat reporté N-1</b>		<b>7 455 709,49</b>	<b>7 455 709,49</b>
<b>001 Solde d'investissement N-1</b>		<b>2 004 028,60</b>	<b>2 004 028,60</b>

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
011	Charges à caractère général	4 426 955,00	3 972 825,28	/
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 338 000,00	3 322 182,20	/
014	Atténuation de produits	3 955 741,00	3 953 952,00	/
022	Dépenses imprévues			/
023	Virement à la section d'investissement	1 226 193,00		/
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 257 140,00	4 256 978,79	/
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			/
65	Autres charges de gestion courante	31 304,00	28 136,59	/
66	Charges financières	156 235,00	131 265,59	/
67	Charges exceptionnelles	70 752,00	60 014,21	/
<b>TOTAL</b>		<b>17 462 320,00</b>	<b>15 725 354,66</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'investissement N-1			
020	Dépenses imprévues			/
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 055 336,00	1 055 303,85	/
041	Opérations patrimoniales	1 023 227,00	1 023 224,46	/
10	Dotations, fonds divers et réserves			/
13	Subventions d'investissement			/
16	Emprunts et dettes assimilées	714 990,00	681 870,30	/
20	Immobilisations incorporelles	196 770,40	114 316,66	53 315,49
21	Immobilisations corporelles	8 472 206,81	6 382 392,47	1 823 116,26
23	Immobilisations en cours	2 443 553,59	2 090 957,10	352 596,49
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>13 906 083,80</b>	<b>11 348 064,84</b>	<b>2 229 028,24</b>

**Budget annexe PORTES DE VESOUL**

**Etat de reprise anticipée des résultats 2023 au BP 2024**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Résultats prévisionnels de l'exercice 2023	Résultats prévisionnels de clôture 2023	Solde Restes à Réaliser	Affectation en réserve prévisionnelle (1068)	Prévision d'affectation des résultats au BP 2024
Investissement	0,00	160 373,89	160 373,89	0,00		160 373,89 001
Fonctionnement	0,00	79 058,14	79 058,14			79 058,14 002
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>239 432,03</b>	<b>239 432,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	


La Présidente de GBM  
le **5 MARS 2024**

Par déléation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,

**Gabriel BAULIEU**

Le Comptable Public

le **8/3/24**

  
Le Comptable Public  
Services de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
Thierry COLLANGE

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE PORTES DE VESOUL - EXECUTION DU BUDGET 2023

Dépenses	RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
	Recettes	Solde (B)*	EXCEDENT	DEFICIT
			239 432,03	
			79 058,14	
				160 373,89

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
002	Résultat de fonctionnement reporté			
013	Atténuations de charges			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	149 679,00	1 380,47	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	310 053,00	240 812,50	
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
<b>TOTAL</b>		<b>459 732,00</b>	<b>242 192,97</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'exécution N-1			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	310 053,00	161 754,36	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>310 053,00</b>	<b>161 754,36</b>	

Etabli le **- 5 MARS 2024**  
La Présidente de GBM

Certifié exact  
Besançon le **8/3/24**  
Le Chef de Service Comptable

Par déléation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,

**Gabriel BAULIEU**

Le Comptable Public  
Service de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
Thierry COLLANEC

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE PORTES DE VESOUL - EXECUTION DU BUDGET 2023

	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>164 515,30</b>	<b>403 947,33</b>	<b>239 432,03</b>
Fonctionnement	163 134,83	242 192,97	79 058,14
Investissement	1 380,47	161 754,36	160 373,89
002 Résultat reporté N-1			
001 Solde d'investissement N-1			

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
011	Charges à caractère général	43 100,00	1 380,47	
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	310 053,00	161 754,36	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
65	Autres charges de gestion courante	106 579,00		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
<b>TOTAL</b>		<b>459 732,00</b>	<b>163 134,83</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'investissement N-1			
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	149 679,00	1 380,47	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	160 374,00		
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>310 053,00</b>	<b>1 380,47</b>	

**Budget annexe NORET**

**Etat de reprise anticipée des résultats 2023 au BP 2024**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Résultats prévisionnels de l'exercice 2023	Résultats prévisionnels de clôture 2023	Solde Restes à Réaliser	Affectation en réserve prévisionnelle (1068)	Prévision d'affectation des résultats au BP 2024
Investissement	64 540,16	-15 264,91	49 275,25	0,00		49 275,25 001
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00			0,00 002
<b>TOTAL</b>	<b>64 540,16</b>	<b>-15 264,91</b>	<b>49 275,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

La Présidente de GBM

le

**- 5 MARS 2024**

Par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon

**Gabriel BAUMIEU**

Le Comptable Public

le

**8/3/24**

Le Comptable Public,  
Service de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
Thierry COLLANGE

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE NORET - EXECUTION DU BUDGET 2023

RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
Dépenses	Recettes	Solde (B)*	EXCEDENT	DEFICIT
			49 275,25	
				49 275,25

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
002	Résultat de fonctionnement reporté			/
013	Atténuations de charges			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	211 901,00	15 264,91	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	64 584,00		
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
<b>TOTAL</b>		<b>276 485,00</b>	<b>15 264,91</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
001	Solde d'exécution N-1	64 540,16	64 540,16		
021	Virement de la section de fonctionnement			/	
024	Produits des cessions d'immobilisations				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 584,00			
041	Opérations patrimoniales				
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	108 872,84			
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
27	Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>		<b>237 997,00</b>	<b>64 540,16</b>		

Etabli le **- 5 MARS 2024**  
La Présidente de GBM

Certifié exact  
Besançon le **8/3/24**  
Le Chef de Service Comptable,

Par déléation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,

**Gabriel BAULIEU**

Le Comptable Public  
Service de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
Thierry COLLANGE



COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE NORET - EXECUTION DU BUDGET 2023

	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>30 529,82</b>	<b>79 805,07</b>	<b>49 275,25</b>
Fonctionnement	15 264,91	15 264,91	
Investissement	15 264,91		-15 264,91
002 Résultat reporté N-1			
001 Solde d'investissement N-1		64 540,16	64 540,16

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
011	Charges à caractère général	211 901,00	15 264,91	
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 584,00		
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
<b>TOTAL</b>		<b>276 485,00</b>	<b>15 264,91</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'investissement N-1			
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	211 901,00	15 264,91	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	26 096,00		
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>237 997,00</b>	<b>15 264,91</b>	

**Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest (AIBO)**

**Etat de reprise anticipée des résultats 2023 au BP 2024**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Résultats prévisionnels de l'exercice 2023	Résultats prévisionnels de clôture 2023	Solde Restes à Réaliser	Affectation en réserve prévisionnelle (1068)	Prévision d'affectation des résultats au BP 2024
Investissement	-8 408 430,74	215 346,74	-8 193 084,00	0,00		-8 193 084,00 001
Fonctionnement	12 628 189,30	-661 646,09	11 966 543,21			11 966 543,21 002
<b>TOTAL</b>	<b>4 219 758,56</b>	<b>-446 299,35</b>	<b>3 773 459,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

La Présidente de GBM

le **5 MARS 2024**

Par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,

**Gabriel BAULIEU**

Le Comptable Public

le **8/3/24**

Le Comptable Public  
Service de Gestion Comptable  
de Grand Besançon  
Thierry COLLANGE

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE AIRE INDUSTRIELLE BESANCON OUEST - EXECUTION DU BUDGET 2023

RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
Dépenses	Recettes	Solde (B)*	EXCEDENT	DEFICIT
			3 773 459,21	
			11 966 543,21	
				-8 193 084,00

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
002	Résultat de fonctionnement reporté	12 628 189,30	12 628 189,30	
013	Atténuations de charges			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 765 987,00	8 201 790,26	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	421 178,00	519 266,00	
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		22,02	
<b>TOTAL</b>		<b>22 815 354,30</b>	<b>21 349 267,58</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'exécution N-1			
021	Virement de la section de fonctionnement	9 654 448,74		
024	Produits des cessions d'immobilisations			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 774 716,00	8 425 169,00	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	43 344,00	18 016,00	
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>18 472 508,74</b>	<b>8 443 185,00</b>	

Etabli le  
La Présidente de GBM

**- 5 MARS 2024**

Certifié exact  
Besançon le  
Le Chef de Service Comptable,

Par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,

**Gabriel BAULIEU**

Le Comptable Public  
Service de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
Thierry COLLANGE

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE AIRE INDUSTRIELLE BESANCON OUEST - EXECUTION DU BUDGET 2023

	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>26 018 993,37</b>	<b>29 792 452,58</b>	<b>3 773 459,21</b>
Fonctionnement	9 382 724,37	8 721 078,28	-661 646,09
Investissement	8 227 838,26	8 443 185,00	215 346,74
002 Résultat reporté N-1		12 628 189,30	12 628 189,30
001 Solde d'investissement N-1	8 408 430,74		-8 408 430,74

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
011	Charges à caractère général	1 340 809,00	957 555,37	
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement	9 654 448,74		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 774 716,00	8 425 169,00	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
<b>TOTAL</b>		<b>19 769 973,74</b>	<b>9 382 724,37</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'investissement N-1	8 408 430,74	8 408 430,74	
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 765 987,00	8 201 790,26	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	298 091,00	26 048,00	
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>18 472 508,74</b>	<b>16 636 269,00</b>	

**Etat des Restes à Réaliser 2023**

Libellé des budgets	Dépenses	Recettes
Budget Principal	16 337 287,05 €	250 958,32 €
Budget annexe Transports	4 701 901,94 €	585 964,00 €
Budget annexe Déchets	2 981 960,83 €	1 530 000,00 €
Budget annexe Zone du Noret		
Budget annexe Aménagement Zone Nord des Portes de Vesoul		
Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest		
Budget annexe Autres ZAE		
Budget annexe Eau	2 229 028,24 €	843 088,00 €
Budget annexe Assainissement	4 405 322,61 €	1 951 362,00 €
Budget annexe Chauffage Urbain	5 159 374,19 €	5 021 436,75 €
<b>Total consolidé</b>	<b>35 814 874,86 €</b>	<b>10 182 809,07 €</b>

**10 JAN. 2024**

Fait à Besançon, le

Madame la Présidente de GBM

Monsieur le Chef du service Comptable




Le Comptable Public  
Services de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
Thierry COLLANGE

## Annexe 4 - Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets de Grand Besançon Métropole

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. Dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée dorénavant au Budget et au Compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

### LE BUDGET 2024 DE GRAND BESANCON METROPOLE

Le budget consolidé de GBM compte 10 budgets, un budget principal et 9 budgets annexes (Transports, Déchets, Zone d'activité du Noret, Aménagement de la zone nord des Portes de Vesoul, Aménagement Industriel de Besançon Ouest, Autres Zones d'Activités Economiques, Eau, Assainissement, Chauffage Urbain).

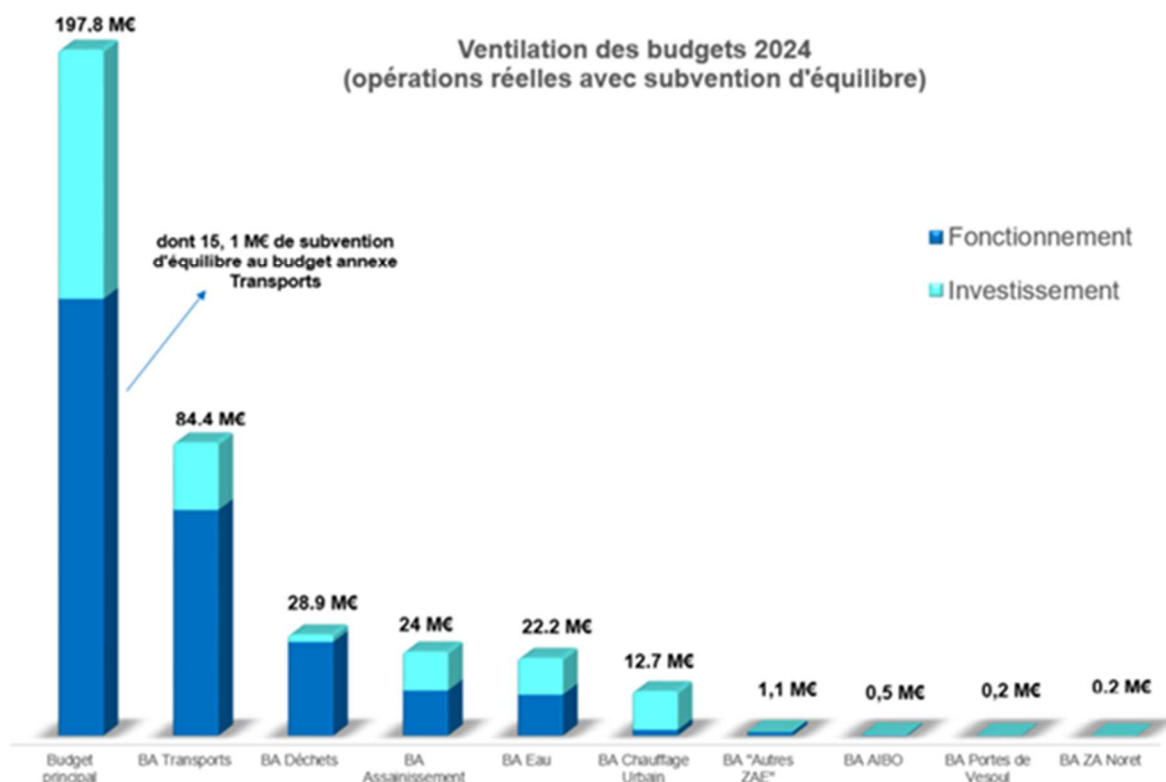
**Tous mouvements réels confondus, le budget s'équilibre à 371,9 M€ (contre 360,9 M€ en 2023), et à 356,9 M€ avec neutralisation de la subvention d'équilibre au budget annexe Transports, hors prise en compte de la reprise anticipée des résultats 2023 sur l'ensemble des budgets annexes.**

Le BP 2024 consolidé est en hausse par rapport à 2023 (+10,6 M€) du fait essentiellement d'un accroissement de l'investissement, en hausse de plus de 10 M€.

**En 2024, le montant consolidé d'investissement s'élève à 126,5 M€, 57 % relevant du budget principal et 43 % étant portés par les budgets annexes, soit 110,7 M€ consacrés à l'équipement du territoire. A ce montant, s'ajoutent 35,8 M€ de reports de dépenses, engagées en 2023 et qui seront payées sur 2024, ce qui porte les crédits ouverts en 2024 à près de 146,5 M€.**

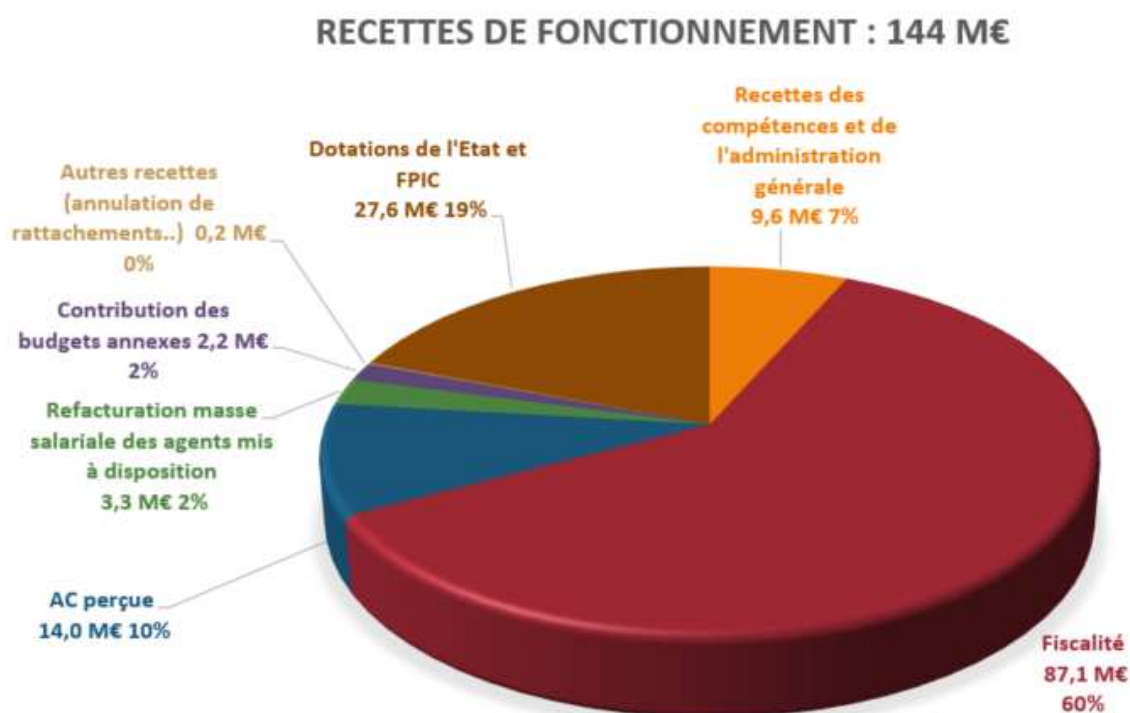
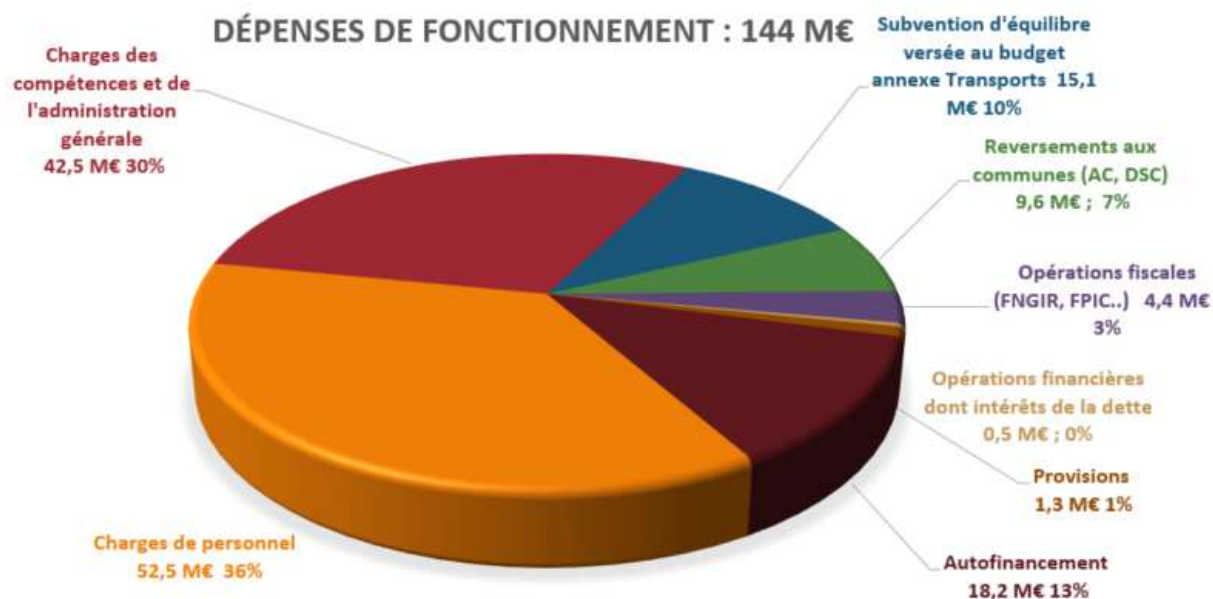
**Le budget de fonctionnement atteint pour sa part 245,4 M€ dont 15,1 M€ de subvention d'équilibre au budget annexe transports.**

Le budget 2024 de 372 M€, soit 356,9 M€ hors subvention d'équilibre, se décompose comme suit :

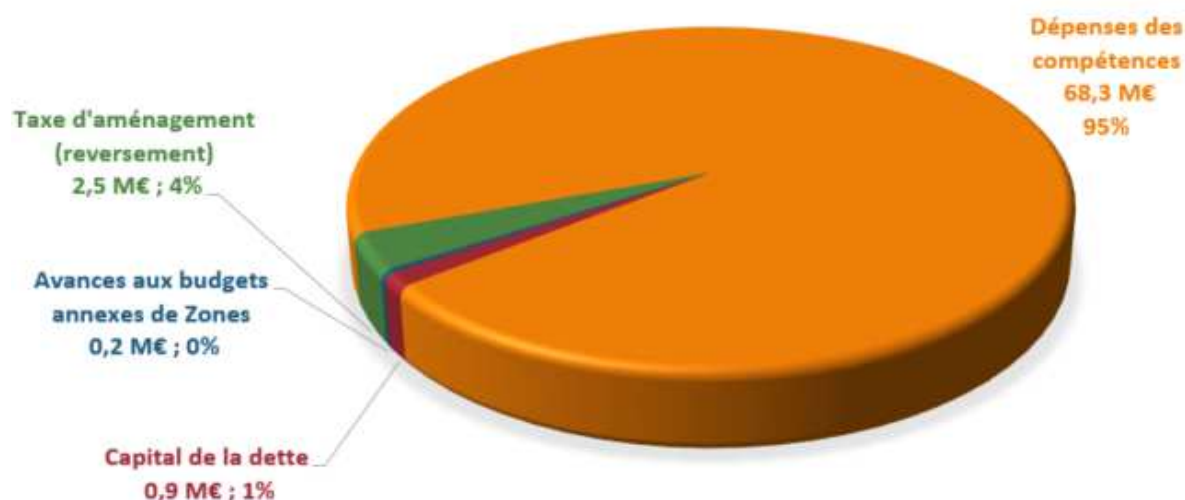


Les grands équilibres du budget principal 2024 s'établissent comme suit :

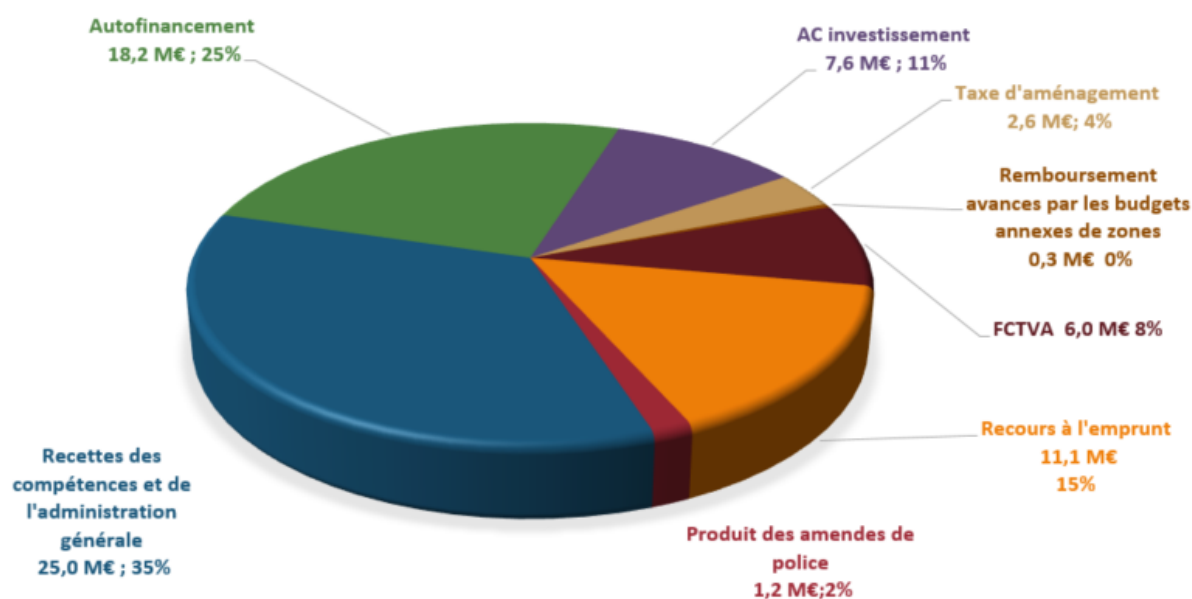
L'autofinancement de la section d'investissement du budget principal s'élève à 18,2 M€. Après remboursement du capital, l'épargne nette dégagée s'élève à 17,3 M€ (avec provision de 1,3 M€).



## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 72 M€



## RECETTES D'INVESTISSEMENT : 72 M€



Les taux intercommunaux de fiscalité directe et leur évolution (hors taxe GÉMAPI) :

Imposition	2022	2023	Evolution en %	Evolution en points
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,54 %	1,54 %	0 %	-
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	1,17 %	1,17 %	0 %	-
Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	9,63 %	9,63 %	0 %	-
Cotisation Foncière des Entreprises	26,56 %	26,75 %	0,72 %	0,19

**S'agissant de la CFE, la hausse prévue en 2024 correspond uniquement à l'alignement sur le taux moyen national.**

Comme l'indique l'article L 2313-1 du CGCT, cette note de présentation sera mise en ligne sur le site Internet de Grand Besançon Métropole.



## LES ANNEXES BUDGETAIRES

Les documents budgétaires des différents budgets de Grand Besançon Métropole sont assortis des annexes suivantes :

### ➤ **Les informations statistiques, fiscales et financière**

Ces informations concernent la population de GBM, son potentiel fiscal par habitant ainsi que les 10 ratios financiers calculés par rapport au crédits prévus au Budget Primitif 2024.

### ➤ **Les différents états de la dette**

Les états B1-1 (détail des crédits de trésorerie), B1-2 (répartition par nature de dette) et B1-4 (typologie de la répartition de l'encours) retracent pour chacun des budgets concernés les informations relatives à la dette : (prêteurs, caractéristiques de l'emprunt, gestion active de la dette, recours à des lignes de trésorerie ...).

L'encours de dette du Grand Besançon ne comporte ni emprunt toxique, ni emprunt structuré. 61 % de l'encours est à taux fixes, 39 % à taux variables.

Les encours de dette au 1er janvier 2024 s'établissent comme suit (hors dépôts et cautionnements) :

- Budget principal : 10 532 623,62 €
- Budget annexe Transports : 99 231 242,00 € (dont avance remboursable)
- Budget annexe Eau : 4 835 423,09 €
- Budget annexe Assainissement : 20 151 750,49 €
- Budget annexe Chauffage urbain : 21 474 825,26 €

### ➤ **Les méthodes utilisées pour les amortissements**

La procédure d'amortissement est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. L'état indique pour chaque budget les procédures d'amortissement utilisées, les catégories de biens amortis et les délibérations relatives aux amortissements de certains biens. Dans une logique de simplification et de transparence financière, les règles et durées d'amortissement en vigueur sur l'ensemble des budgets ont été rappelées et confirmées dans la délibération du Conseil communautaire du 14 décembre 2023 sur le passage à la M57 et la mise en place du Règlement Budgétaire et Financier.

Les subventions d'équipement versées (dépenses du compte 204) sont amorties selon des durées d'amortissement rallongées. En outre, depuis la loi de Finances rectificative pour l'année 2015, la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement est rendue possible par une opération d'ordre budgétaire. Cette option a été retenue à partir de 2016 par GBM au titre du budget principal.

### ➤ **Etat des provisions**

Cet état retrace les informations relatives aux provisions semi-budgétaires constituées ou à constituer par la collectivité ainsi que leur étalement et leur reprise éventuelle.

### ➤ **Détail des chapitres d'opérations pour compte de tiers**

Cet état a pour objet de retracer les informations financières relatives aux opérations pour comptes de tiers (nature 45...). Il permet de détailler les dépenses et les recettes et de vérifier son équilibre.

### ➤ **Les états des autres engagements donnés et des engagements reçus**

Ces différents états permettent d'identifier, de recenser et de suivre les engagements donnés ou reçus ayant une incidence financière à court terme tant en dépenses qu'en recettes. Ils sont constitués principalement d'informations liées à des opérations d'aménagement/urbanisme.

### ➤ **L'état des emprunts garantis par la collectivité et le ratio correspondant**

Cet état (B7-3) permet de connaître les cautions et garanties d'emprunt accordées par le Grand Besançon auprès de personnes publiques ou privées ainsi que les caractéristiques des emprunts concernés. La garantie d'emprunt intervient dans le cadre des compétences de la collectivité. Les garanties d'emprunt accordées aux personnes de droit privé doivent respecter les règles prudentielles prévues à l'article L. 2252-1 du CGCT.

L'encours de dette garantie au 1er janvier 2024 s'élève à 160 643 683,05 €. Le ratio annuité de dette garantie (hors logements sociaux) / recettes réelles de fonctionnement, défini au 2ème alinéa de l'article L 2252-1 du CGCT s'établit à 2,00 %, bien en deçà du taux plafond fixé (50 % des recettes réelles de fonctionnement).

➤ ***L'emploi des recettes grevées d'affectation spéciale***

Cet état permet le suivi de certaines recettes affectées (notamment la taxe de séjour, la taxe GeMAPI et les amendes de police). L'affectation obligatoire résulte notamment de dispositions législatives ou réglementaires.

➤ ***Les subventions versées dans le cadre du budget***

Cet état résulte des dispositions de l'article L. 2311-7 du CGCT qui prévoit la possibilité d'attribuer des subventions dès le vote du budget. Ainsi, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de condition d'octroi, l'individualisation des organismes bénéficiaires dans cette annexe vaut attribution.

➤ ***L'état du personnel***

Cet état, obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, recense le personnel en place de l'ensemble des budgets de GBM entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque grade ou emploi, par catégorie, les emplois budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet. Pour le personnel non titulaire, il mentionne également les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes.

➤ ***Les listes des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier, des organismes auxquels adhère GBM, des établissements publics créés, des services individualisés dans un budget annexe et la liste des services assujettis en TVA et non érigés en budget annexe.***

➤ Ces différents documents ont pour objet de présenter une vision élargie du périmètre financier de la collectivité. Figure notamment dans ces documents la liste des organismes au bénéfice desquels GBM :

- détient une part de capital
- verse une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme
- a garanti un emprunt

➤ ***L'équilibre des opérations financières en dépenses et en recettes***

Ces deux états ont pour objet de retracer les informations relatives à l'équilibre des opérations financières. Ils permettent de vérifier que les conditions d'équilibre, concernant le remboursement du capital de l'annuité des emprunts par des ressources propres, sont remplies.

➤ ***Décisions en matière de taux et de contributions***

Ce document retrace les informations fiscales en matière de taux des contributions directes qu'elle perçoit (taxe habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, Cotisation Foncière des Entreprises). En 2024, GBM n'augmentera pas les taux intercommunaux de fiscalité directe sur la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le taux de contribution foncière des entreprises passera de 26,56 % à 26,75 %.

**Annexe 5 - Echancier de la dette garantie au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

**ECHancier DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE**

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2024	ANNEE 2025	ANNEE 2026	ANNEE 2027	ANNEE 2028	ANNEE 2029	ANNEE 2030	ANNEE 2031	ANNEE 2032	ANNEE 2033	ANNEE 2034
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté	242 080	237 375	232 670	227 965	223 260	218 555	213 850	209 145	204 440	199 735	195 030
Mutualité Française du Doubs	229 824	232 049	234 298	236 572	238 871	241 195	243 545	245 921	248 322	250 750	253 204
Les Bruyères Association	124 633	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566
Les Maisonnées ADMR du Doubs	14 865	16 227	16 011	15 794	15 578	15 362	15 146	14 929	14 713	14 497	14 281
SPL Territoire 25	65 726	65 211	64 696	64 181	63 666	63 151	62 637	62 122	61 607	61 092	
Sedia	229 346	229 346	114 673								
Société Foncière Habitat et Humanisme	20 829	21 249	21 660	22 080	22 509	22 948	23 395	23 852	24 319	24 796	25 283
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon	1 607 253	1 602 464	1 597 856	1 593 302	1 379 275	1 199 142	935 576	869 967	801 919	558 730	403 632
AXENTIA	122 969	123 911	124 861	125 820	126 787	127 763	128 749	129 743	130 748	131 762	132 786
LOGE.GBM	2 549 972	2 618 787	2 656 606	2 699 950	2 623 600	2 666 121	2 687 700	2 732 243	2 748 105	2 645 575	2 675 810
NEOLIA	2 073 745	2 097 094	2 094 968	2 120 397	2 828 203	2 628 298	2 108 344	2 061 451	2 044 138	1 919 213	1 918 767
OPH du Département du Doubs Habitat 25	1 735 251	1 777 127	1 804 068	1 831 598	1 783 117	1 809 995	1 837 454	1 865 508	1 894 171	1 923 456	1 886 442
CDC HABITAT	0	0	44 978	45 160	45 345	45 531	45 720	45 910	46 102	46 296	46 492
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ICF HABITAT NORD EST	114 432	116 402	118 407	120 446	122 521	124 631	126 777	128 960	131 181	133 440	135 739
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 130 925</b>	<b>9 280 810</b>	<b>9 269 319</b>	<b>9 246 832</b>	<b>9 616 298</b>	<b>9 306 259</b>	<b>8 562 458</b>	<b>8 533 318</b>	<b>8 493 329</b>	<b>8 052 906</b>	<b>7 831 030</b>

**ECHÉANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDÉES PAR GRAND BESANCON METROPOLE**

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2035	ANNEE 2036	ANNEE 2037	ANNEE 2038	ANNEE 2039	ANNEE 2040	ANNEE 2041	ANNEE 2042	ANNEE 2043	ANNEE 2044	ANNEE 2045	ANNEE 2046	ANNEE 2047
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté	190 325	185 620	180 915	176 210	171 505	166 800	162 095	157 390	152 685	147 980	143 275	138 570	133 865
Mutualité Française du Doubs	243 667	234 157	236 693	239 257	241 849	244 469	247 119	249 797	218 706	119 231	60 158		
Les Bruyères Association	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566
Les Maisonnées ADMR du Doubs	14 064	13 848	13 632	9 113	8 506	8 289	8 073	7 857	7 641	7 424	7 208	6 992	6 776
SPL Territoire 25													
Sedia													
Société Foncière Habitat et Humanisme	25 780	26 288	26 807	27 337	27 878	28 431	28 996	29 573	30 162	30 764	31 378	32 006	32 647
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon	312 515	192 225	134 415	109 940									
AXENTIA	133 821	134 868	135 926	136 996	138 079	139 176	140 289	141 417	142 564	143 732	144 923	146 142	147 397
LOGE GBM	2 724 990	2 705 299	2 727 327	2 771 215	2 858 832	2 750 144	2 800 292	2 767 380	2 797 767	2 829 239	2 771 640	2 808 915	2 840 169
NEOLIA	1 938 213	1 947 905	1 892 804	1 902 831	1 925 500	1 939 372	1 958 135	1 994 886	2 027 991	1 971 263	1 959 550	1 966 844	1 912 040
OPH du Département du Doubs Habitat 25	1 782 259	1 809 138	1 836 601	1 785 476	1 718 773	1 668 814	1 238 390	1 260 183	1 255 087	1 271 046	1 294 056	1 213 412	1 236 635
CDC HABITAT	46 690	46 890	47 091	47 295	47 501	47 709	47 919	48 131	48 346	48 562	48 781	49 001	49 224
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLIM	0	0	0	0	0	0	0	0	45 150	44 205	43 260	42 315	41 370
ICF HABITAT NORD EST	138 076	140 454	142 873	145 334	147 837	150 383	152 972	155 607	158 287	161 013	163 786	166 606	169 476
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 693 967</b>	<b>7 580 258</b>	<b>7 518 650</b>	<b>7 494 569</b>	<b>7 429 824</b>	<b>7 287 153</b>	<b>6 927 845</b>	<b>6 955 786</b>	<b>7 027 950</b>	<b>6 918 023</b>	<b>6 811 580</b>	<b>6 714 369</b>	<b>6 713 163</b>

Echéancier des Garanties d'Emprunts Accordées par Grand Besançon Métropole

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2048	ANNEE 2049	ANNEE 2050	ANNEE 2051	ANNEE 2052	ANNEE 2053	ANNEE 2054	ANNEE 2055	ANNEE 2056	ANNEE 2057	ANNEE 2058	ANNEE 2059	ANNEE 2060
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté	65 167												
Mutualité Française du Doubs	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	9 223
Les Bruyères Association													
Les Maisonnées ADMR du Doubs	6 559	6 343	6 127	5 911	5 694	5 478							
SPL Territoire 25													
Sedia													
Société Foncière Habitat et Humanisme	12 465	11 166	11 386	6 967	7 115	7 266	7 420	7 578	7 739	7 903	8 071	1 850	1 884
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon													
AXENTIA	148 697	150 061	151 527	153 187	156 493	5 991	6 040	6 090	6 141	6 194	6 249	6 307	6 369
LOGE.GBM	2 830 189	2 865 638	2 922 331	2 517 324	2 216 365	2 060 160	1 614 892	1 549 372	1 517 579	1 274 334	1 180 921	1 063 866	986 321
NEOLIA	1 926 150	1 875 458	1 888 014	1 565 467	1 346 384	1 002 928	1 019 187	1 034 810	1 037 204	981 833	891 991	859 653	867 656
OPH du Département du Doubs Habitat 25	1 202 149	1 225 426	1 245 921	1 255 678	1 226 953	1 121 037	1 057 907	1 048 566	845 441	634 882	607 370	469 504	444 912
CDC HABITAT	49 449	49 677	49 907	50 139	50 373	50 610	50 849	51 090	24 629	24 875	25 124	25 375	25 629
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLM	40 425	39 480	38 535	37 590	36 645	35 700	34 755	33 810	32 865	31 920	30 975	30 030	29 085
ICF HABITAT NORD EST	172 394	175 363											
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 597 211</b>	<b>6 542 179</b>	<b>6 457 313</b>	<b>5 735 828</b>	<b>5 189 588</b>	<b>4 432 735</b>	<b>3 934 615</b>	<b>3 874 882</b>	<b>3 615 164</b>	<b>3 105 507</b>	<b>2 894 267</b>	<b>2 600 151</b>	<b>2 371 079</b>

ECHÉANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2061	ANNEE 2062	ANNEE 2063	ANNEE 2064	ANNEE 2065	ANNEE 2066	ANNEE 2067	ANNEE 2068	ANNEE 2069	ANNEE 2070	ANNEE 2071	ANNEE 2072	ANNEE 2073	TOTAUX
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté														4 576 508
Mutualité Française du Doubs														4 989 655
Les Bruyères Association	9 223	9 223	9 223	9 223	9 223	9 223	9 223	9 223	9 224					5 241 660
Les Maisonnées ADMR du Doubs														322 938
SPL Territoire 25														634 089
Sedia														573 366
Société Fondière Habitat et Humanisme	426	435	445	455	465	475	485	496						733 459
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon														13 288 210
AXENTIA	6 439	6 582												4 053 598
LOGE.GBM	836 919	656 427	607 285	450 421	407 398	402 221	302 054	260 470	220 118	198 458	150 319	48 186	40 040	94 637 287
NEOLIA	846 159	679 723	570 710	370 650	378 107	379 401	359 435	307 622	301 093	307 350	286 820	224 241	221 538	70 761 536
OPH du Département du Doubs Habitat 25	418 551	386 524	354 927	290 229	285 476	229 228	150 329	146 329	72 846	61 264	46 947	23 839	12 345	54 382 636
CDC HABITAT	25 885	26 144	26 406	26 670	26 936									1 694 442
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLM	28 140	27 195												723 450
ICF HABITAT NORD EST														3 713 396
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 171 742</b>	<b>1 792 254</b>	<b>1 568 995</b>	<b>1 147 648</b>	<b>1 107 606</b>	<b>1 020 549</b>	<b>821 527</b>	<b>724 140</b>	<b>603 280</b>	<b>567 073</b>	<b>484 086</b>	<b>296 266</b>	<b>273 923</b>	<b>260 326 229</b>